

EMPIRE CHÉRIFIEN
 Protectorat de la République Française
 AU MAROC

Bulletin Officiel

ABONNEMENTS :

	MAROC	FRANCE et Colonies	ÉTRANGER
1 MOIS	4.50	6 fr	7 »
3 MOIS	8 »	10 »	12 »
1 AN	15 »	18 »	20 »

ON PEUT S'ABONNER :

À la Résidence de France, à Rabat,
 à l'Office du Gouvernement Chérifien à Paris
 et dans tous les bureaux de poste.
 Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

ÉDITION FRANÇAISE
Hebdomadaire

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
 Résidence Générale de France à Rabat (Maroc)

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser
 à la Direction du *Bulletin Officiel*.

Les mandats doivent être émis au nom de M. le
 Trésorier Général du Protectorat.

PRIX DES ANNONCES :

Annonces judiciaires (la ligne de 3/4 lettres,
 et légales { corps 8. **0.50**
 Sur 4 colonnes :

Annonces et avis divers { les dix 1^{res} lignes, la ligne. **0.60**
 { les suivantes, — **0.50**

Pour les annonces réclames, les conditions
 sont traitées de gré à gré.

Réduction pour les annonces et réclames
 renouvelées.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au " Bulletin Officiel " du Protectorat.

SOMMAIRE

1 - La session des Comités des Etudes Economiques	PAGES 785
-------------------------------------------------------------	--------------

PARTIE OFFICIELLE

1 - Ordre de félicitations du 11 novembre 1915	790
1 - Arrêté Résidentiel du 9 novembre 1915 portant promotions et classement dans la hiérarchie spéciale du Service des Renseignements du Maroc Occidental	790
1 - Note de service annonçant le transfert, de Rabat à Casablanca, du Bureau de Recrutement du Maroc	791
1 - Dahir du 7 novembre 1915 (28 Hidja 1333) autorisant la Commission siégeant à Oudjda à réduire, en cas de nécessité, le nombre des assesseurs-jurés	791
1 - Arrêté Viziriel du 26 octobre 1915 (16 Hidja 1332) portant création d'un corps d'agents topographes des Domaines et de la Conservation de la Propriété Foncière	791
1 - Nomination et affectations dans le personnel administratif de la zone française de l'Empire Chérifien	794
1 - Extraits du « Journal Officiel » de la République Française	794

PARTIE NON OFFICIELLE

1 - Situation politique et militaire de la zone française du Maroc à la date du 13 novembre 1915	795
1 - Service des Domaines. — Rapport mensuel (octobre 1915)	795
1 - Direction des Travaux militaires. — Note sommaire sur les travaux en cours	796
1 - Nouvelles et Informations. — Conférence faite par M. A. de Tarde à la Salle des Conférences de l'Exposition de Casablanca : « Le Maroc école d'énergie »	798
1 - Conservation de la Propriété Foncière de Casablanca. — Addendum aux Avis de Clôtures de Bornages insérés au n° 158 du « Bulletin Officiel du Protectorat »	807
1 - Annonces et Avis divers	807

LA SESSION

DES COMITÉS DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Une réunion plénière de tous les Comités d'Etudes Economiques du Maroc a eu lieu, du dimanche 24 octobre au mercredi 27 octobre, à Casablanca.

On connaît le rôle et l'importance de ces groupements, créés à Casablanca d'abord, puis à Rabat, Marrakech, Saffi, Mazagan, sur la base d'une représentation aussi large que possible des intérêts pour apporter au Gouvernement du Protectorat la collaboration des principaux représentants du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, leur connaissance des besoins locaux, le concours de leur expérience et de leur initiative. On sait quels services ils ont rendus et quelle part ils ont prise à l'essor économique du Protectorat pendant la guerre.

Mais, ces Comités, conformément au rôle qui leur était assigné, n'avaient jusqu'ici fonctionné que localement.

Le RESIDENT GENERAL a pensé que l'Exposition de Casablanca qui avait permis aux diverses régions de se grouper, de se présenter côte à côte, par là de se connaître et de s'entraider, nécessitait, pour que son but fût complètement réalisé, que les représentants des intérêts de ces différentes régions fussent appelés à se réunir, à prendre contact et à dégager ainsi, par un échange de vues, une notion commune des intérêts généraux du Maroc.

C'est à cette pensée qu'a répondu la convocation des Comités d'Etudes Economiques. Les Comités avaient été appelés au préalable à délibérer sur les questions qui leur semblaient pouvoir faire l'objet d'une discussion générale, à rédiger des rapports sur ces questions qui avaient été

parallèlement étudiées par les services de la Résidence Générale.

Les membres des Comités et les Chefs de service du Protectorat se sont donc réunis, le 24 octobre, dans la salle des conférences de l'Exposition. Le GÉNÉRAL LYAUTÉY avait tenu à présider la séance d'ouverture.

Allocution d'ouverture du RESIDENT GENERAL

Dans une conversation familière, le RESIDENT GENERAL expose tout d'abord quelle fut la genèse de cette idée de réunir les représentants les plus autorisés de la colonisation marocaine. En France, au mois d'août, ce projet avait soulevé quelque appréhension : pourquoi, disait-on, introduire bénévolement au Maroc cette cause de discussion et de polémique?

Le sentiment du RESIDENT GENERAL, partagé d'ailleurs par ceux qui l'entouraient de près, était, au contraire, qu'il ne pouvait y avoir qu'avantages à cette rencontre qui apporterait plus de lumière et d'air à l'étude et à la solution des affaires marocaines. Depuis les derniers mois, en face du péril extérieur, dans les circonstances graves que nous traversons, grâce à des contacts plus fréquents, il s'est créé une communauté de vues et d'efforts qui rend tout facile.

Le RESIDENT GENERAL exprime ses regrets de l'absence des MINISTRES qu'il aurait voulu voir présider cette première réunion.

Il dit ensuite quelle est sa satisfaction de voir réunis pour la première fois les chefs de file du Maroc économique et aussi sa fierté, le mot est de M. SARRAUT, lorsqu'il compare notre personnel de colons avec celui d'autres colonies à leurs débuts.

Cette réunion, c'est la justification de la création même des comités d'études, qui fonctionnent depuis un an ; c'est aussi la consécration de toute une politique que le RESIDENT GENERAL se félicite chaque jour d'avoir adoptée.

Mais, jusqu'ici, ces comités ont fonctionné séparément et, par cela même, ont été amenés à étudier surtout des questions locales. Aujourd'hui, ils sont tous réunis, et il ne s'agit plus que de vues d'ensemble. Or, c'est là précisément la mission que le RESIDENT GENERAL lui-même doit remplir : défendre les intérêts généraux du Maroc et de la France au Maroc. Seul, un contact étroit avec l'administration peut permettre aux colons de se rendre compte de la difficulté de cette tâche et leur donner le sentiment concret de ce qu'est le gouvernement.

Il faut d'ailleurs se persuader que les intérêts généraux du pays se confondent en fin de compte avec tous les intérêts locaux ou particuliers. Tout accroissement de l'activité économique, (et cet accroissement, pour être rapide et décisif, ne peut jamais être obtenu qu'au moyen de décisions larges qui sacrifient les intérêts immédiats de quelques-uns), tout accroissement de l'activité économique réagit sur tous et bénéficie à tous.

Le RESIDENT GENERAL exhorte l'assemblée à se pénétrer de cette idée, dès le début de ses séances ; il ajoute que, d'ailleurs, elle inspire en général les rapports des comités, qui sont sérieux et élevés.

Mais il est nécessaire que la discussion garde la même tenue.

I. *But de la réunion.* — Le but découle de ce qui vient d'être dit, à savoir :

a) Dégager nettement les intérêts généraux du Maroc, d'accord entre tous les intéressés et l'administration, (laquelle n'a jamais perdu de vue ce but, mais a pu n'être pas suffisamment éclairée) ;

b) Eclairer les intérêts sur les possibilités de réalisation c'est-à-dire sur les difficultés administratives, du point de vue gouvernemental.

Voilà quel doit être le but réciproque de cette réunion qui met en présence l'administration et les colons. Mais ce but ne peut être atteint que si chacune de ces deux entités qui se font face, (et qui désormais fusionneront de plus en plus), se met mentalement à la place de l'autre, que si l'administration entre dans la peau des colons et les colons dans la peau de l'administration.

Il y a moins de différences qu'on ne pourrait croire entre l'esprit fonctionnaire et l'esprit colon.

N'y a-t-il pas quelques colons qui voudraient devenir fonctionnaires et quelques fonctionnaires qui envient le sort des colons? Le RESIDENT GENERAL cite l'exemple de M. MALET, qu'il rencontrait en 1912 explorant les Beni-Hassen pour y trouver des terres de colonisation pour son propre compte et étant bien loin de se douter qu'il pourrait être un jour Directeur de l'Agriculture à la Résidence Générale.

Ainsi, la discussion gagnera en sincérité et en utilité.

Tous les principaux chefs de service de la Résidence sont présents ou prêts à assister aux séances, et le RESIDENT GENERAL ajoute qu'il en augure pour eux autant de bien que pour les colons.

II. *Questions traitées.* — Le RESIDENT GENERAL a parcouru l'ensemble des rapports. Deux choses l'ont frappé et il s'en félicite :

1° L'importance, l'intérêt des problèmes posés. Dans leur ensemble, ils embrassent toute l'activité économique du Protectorat et découvrent tout le programme à suivre :

Problème financier (régime fiscal) ;

Outillage et transports (ports, voies de communication) ;

Colonisation ;

Sujets généraux traités avec beaucoup de largeur de vue.

2° La quasi-unanimité des régions à envisager les mêmes problèmes d'ordre général. L'incitation qui leur avait été faite de considérer les questions de haut, et de

prévoir, les solutions de loin a donné presque les mêmes résultats chez tous, et, dans tous les rapports, ce sont les mêmes questions qui ont été posées.

Tous ces rapports ont été étudiés de près par les services du Protectorat : colons et fonctionnaires se sont efforcés réciproquement à rassembler et à coordonner leurs idées.

III. Résultats à atteindre. — C'est déjà un résultat.

Mais au point de vue pratique, que faut-il attendre de cette réunion ?

La plupart des problèmes abordés sont si vastes qu'ils ne comportent pas de solution immédiate et précise.

Comment arriver à un résultat pratique ?

Les membres de l'assemblée poseront des questions au chef de service compétent, lui feront part de leurs vues en matière de finances, de travaux publics, de colonisation. La tâche de l'administration, en répondant à ces questions, sera d'y mettre de l'ensemble. Les vues de l'administration ne coïncident pas toujours avec celles des colons, car il y a des points de vue qui échappent à ceux-ci, comme d'autres points de vue ont échappé à celle-là, mais ces vues ne sont jamais diamétralement opposées, et, surtout elles ne le sont jamais *par principe*. De la discussion entre ces deux opinions, celle des colons, celle de l'administration, et de leur accord, sortiront les grandes lignes d'un plan *d'ensemble*, un programme *général* qui sera le guide de tous.

Il ne faut pas perdre de vue cette pensée du résultat pratique à atteindre. Par conséquent, il est inutile d'ouvrir une discussion sur des problèmes dont la solution est impossible à entrevoir à l'heure actuelle ou ne dépend pas de nous.

C'est ainsi qu'un Comité a demandé la suppression du Contrôle de la Dette : on expliquera à l'assemblée pourquoi ce vœu est inacceptable, et, après quelques explications, il lui apparaîtra tout simple que la discussion ne soit pas ouverte sur ce point. Un autre comité a demandé l'institution d'une chambre consultative élue. Le RESIDENT GENERAL n'est certainement pas le seul à penser qu'il est *contradictoire* de désirer à la fois un développement plus rapide du Maroc et l'institution d'une chambre élue. Il ajoute que s'il n'avait aucun souci de sa responsabilité devant la France et devant l'histoire, s'il n'était qu'un dilettante, il serait presque tenté de faire cette expérience. Mais il y a tout lieu de croire qu'elle donnerait des déceptions. Si l'on a fait quelque chose au Maroc, c'est grâce à l'*unité* et à la *responsabilité personnelle* du Commandement. C'est là la condition même de toute œuvre coloniale, ainsi que l'a proclamé M. SARRAUT.

Le moment actuel, enfin, semble bien mal choisi pour s'engager dans cette voie : il apparaîtrait comme peu opportun d'instituer un corps électoral au Maroc quand le corps électoral de France est aux tranchées.

IV. Procédure. — 1° Le RESIDENT GENERAL expose le mode de travail le plus profitable qui lui semble devoir être suivi. Après avoir d'abord songé à répartir le travail

en sections : agricole, industrielle, commerciale, il s'est aperçu, après la lecture des rapports, que cette méthode aurait deux inconvénients :

a) Toutes les questions chevauchent plus ou moins les unes sur les autres. (Le régime fiscal, les voies de communication, intéressent, par exemple, l'ensemble des industriels, colons ou agriculteurs du Maroc). Il en résulterait que les mêmes questions seraient traitées à la fois par plusieurs commissions, d'où une fâcheuse *dispersion d'efforts*.

b) D'autre part, les mêmes rapports (et ils sont nombreux) devraient être analysés et discutés deux fois. Une fois en commission, une fois en séance plénière, d'où une *perte de temps*.

Nous adopterons donc, comme mode de travail, la discussion en assemblée générale.

2° Discussion.

Le danger de cette méthode, c'est le chaos. Voici donc le procédé qu'il faut adopter :

a) Donner d'avance le programme des travaux ;

b) Aborder successivement les questions, sans chevauchements ; arrêter les digressions ;

c) Le Président résume succinctement chaque question. Il invite les rapporteurs à prendre la parole ;

d) Discussion sérieuse ; chacun des membres demande la parole qui est accordée à tour de rôle.

3° Police de l'assemblée.

Une discipline stricte des séances est nécessaire.

Le bureau est constitué par M. le l'Intendant Général LALLIER DU COUDRAY, Président, M. DE TARDE, Secrétaire, et deux assesseurs élus.

Le RESIDENT GENERAL termine en déclarant qu'il augure au mieux de cette réunion.

Tout le monde y apportera le même esprit et y viendra la main ouverte et non le poing tendu. Le GENERAL espère que les membres des Comités s'abstiendront de toute discussion agressive, et que, aussi bien, les services qui seront sur la sellette ne montreront pas d'irritation quand ils verront surgir une question qui leur paraîtra paradoxale ; car, bien souvent, une question ne paraît paradoxale que parce qu'elle est nouvelle.

« N'oublions pas, dit en terminant le RESIDENT GENERAL, que cette assemblée se réunit au son du canon, et inspirons-nous du sentiment d'unité vibrante et cohérente qui nous animait tous à cette minute inoubliable où, à l'issue du banquet ministériel, nous écoutions debout la *Marseillaise*. »

De vifs applaudissements saluèrent les paroles du RESIDENT GENERAL. L'assemblée procéda ensuite à l'élection de deux assesseurs parmi ses membres. Furent élus : MM. BERNAUDAT et COUSINÉRY. Le RESIDENT GENERAL se retira ensuite, passant la présidence à M. l'Intendant Général LALLIER DU COUDRAY, Secrétaire Général du Pro-

tectorat. La séance fut levée après la détermination de l'ordre du jour.

Les séances se poursuivirent les 25 et 26 octobre, matin et soir, et le 27 octobre le matin, sous la présidence de M. l'Intendant Général LALLIER DU COUDRAY, assisté de MM. MALET, Directeur de l'Agriculture, DE TARDE, Secrétaire Général Adjoint du Protectorat, des assesseurs élus. Il y fut traité, en présence des Chefs de service compétents, des principales questions intéressant le développement économique du Protectorat : questions financières (douanes, droits de portes et de marchés, taxe urbaine, tertib, impôt sur la plus-value immobilière, droits sur l'alcool) ; questions relatives aux travaux publics et à l'outillage économique (ports et chemins de fer, aconage, magasinage, caisse spéciale des travaux publics, magasins généraux, transports civils sur les chemins de fer militaires, police sanitaire des ports, postes et télégraphes) ; questions intéressant l'agriculture, le commerce et la colonisation (statut de la propriété immobilière, organisation commerciale et crédit, tribunaux de commerce, pêcheries, irrigations, poids et mesures, enseignement indigène) ; questions diverses d'ordre général (fraie de justice, cherté de la vie, législation maritime, relations avec l'Afrique Occidentale française). Ceci n'est d'ailleurs qu'un simple énoncé, les procès-verbaux de ces différentes séances devant être ultérieurement publiés ici même. La discussion ne se départit jamais de la courtoisie, de l'impartialité et de la largeur de vues nécessaires pour que s'établisse entre les colons et l'administration un accord durable et fécond.

Le lundi 25, le RESIDENT GENERAL réunissait à la Résidence les bureaux et les doyens des comités et les principaux fonctionnaires du Protectorat en un grand dîner, qui fut suivi d'une réception où étaient invités tous les membres des comités d'études. Portant la santé de ses hôtes en quelques paroles vibrantes, le RESIDENT GENERAL leva son verre au succès de ce premier essai de « représentation des intérêts » au Maroc, au développement économique de ce pays et à ses colons.

Le 27, le RESIDENT GENERAL se rendit dans la salle des séances pour prononcer la clôture de la session.

Dès que l'ordre du jour fut épuisé, M. l'Intendant Général LALLIER DU COUDRAY prononça l'allocution suivante :

« Mon Général,

« Voulez-vous me permettre, avant de clôturer les travaux de cette assemblée, d'exprimer à ces Messieurs tous mes remerciements, toute ma gratitude pour la façon dont ils ont facilité la tâche que vous aviez bien voulu me confier? Non seulement je n'ai pas trouvé en eux des adversaires irréductibles, des opposants systématiques comme d'aucuns semblaient le redouter : mais j'ai, au contraire, rencontré chez eux des collaborateurs très intimes qui ont exposé leurs idées, leurs objections, leurs desiderata, avec une correction, une courtoisie, une modération, une largeur de vue, une hauteur d'esprit auxquelles je ne saurais assez rendre hommage et qui font

que ce premier Congrès constitue — le mot n'est pas trop fort — un véritable modèle du genre, et je ne saurais également assez vous remercier, vous, personnellement, de m'avoir permis de réaliser ainsi un rêve que nous avons conçu tous les deux il y a près de vingt ans, un rêve que beaucoup traitaient d'utopie et dans lequel, nous, nous avons une confiance absolue : c'était de constituer une union étroite et constante entre fonctionnaires et colons, de façon que tous eussent bien l'impression et la conviction qu'ils sont les ouvriers solidaires d'une même œuvre.

« Ce rêve vient de se réaliser, et de se réaliser dans des conditions qui dépassent toutes nos espérances. Il est certain, à l'heure actuelle, après ces trois jours de discussion et de travail en commun, que colons et fonctionnaires marchent la main dans la main, remplis les uns pour les autres d'estime, de confiance et de sympathie. Et aujourd'hui, les colons sont intimement convaincus que les fonctionnaires du Maroc ne ressemblent en rien à ces fonctionnaires dépeints par Courteline, hargneux et renfrognés, ennemis de tout progrès, infatués de leur autorité et de leurs prérogatives, imbus de l'idée que l'Administration est une arche sacro-sainte, que tout ce qu'ils font est la perfection et qu'il ne faut rien y changer. Eh bien, ils sont persuadés maintenant que, non seulement nous ne pensons pas que notre œuvre est parfaite, mais qu'au contraire nous sommes très heureux lorsqu'ils veulent bien nous en signaler les imperfections, et que nous ne demandons qu'une chose : modifier et améliorer ce que nous avons fait, — et ils en ont eu la preuve au cours de ces débats. Ils sont persuadés maintenant que, chaque fois qu'ils voudront bien se présenter à nos bureaux, nos portes leur seront grandes ouvertes, et que leurs visites, loin de constituer une corvée, seront pour nous un véritable plaisir, car en les entendant, nous apprendrons ; en écoutant leurs desiderata, leurs objections, nous nous en servirons pour amender et améliorer, s'il y a lieu, nos projets, et pour atteindre le but que nous poursuivons tous : agir et faire mieux.

« De notre côté, nous avons eu la preuve que les colons ont l'esprit assez éclairé, les vues assez larges, le cœur assez haut, pour pouvoir mettre en balance les intérêts généraux et les intérêts particuliers, et comprendre qu'il est des circonstances où il faut que ceux-ci s'inclinent devant ceux-là. Et c'est la chose qui m'a le plus frappé, chose du reste qui est bien la caractéristique de notre race française, car la droiture, le jugement, le sens de l'équité sont bien les qualités qui dominent chez nous et je n'en veux citer qu'un exemple : celui qui a été donné par la discussion de l'impôt sur la plus-value, cet impôt qui a donné lieu à tant de controverses et de protestations, qui a fait couler tant d'encre et qu'on proposait de remplacer par une élévation des droits de mutation qui auraient été portés de 2 1/2 % à 7 %. Lorsque M. de Tarde, dans un exposé lumineux, a fait ressortir le principe que l'impôt de la plus-value était aussi équitable qu'un impôt peut l'être, puisqu'il ne frapperait que quelques privilégiés, ceux qui sont réellement favorisés par la fortune ou par le hasard, alors qu'au contraire les droits de mutation

atteindraient tout le monde, tous ceux qui sont venus ou qui viendront plus tard au Maroc, aussi bien ceux qui ont réussi que ceux qui ont été malheureux ; alors, un souffle d'équité et de bon sens a semblé passer sur l'assemblée, tout a été grand le sentiment que poser ainsi la question était la résoudre.

« Et c'est pourquoi aussi, mon Général, lorsque je cherchais à m'expliquer comment ont pu s'accomplir ces progrès merveilleux qui ont été réalisés en si peu de temps au Maroc, progrès qui frappent non seulement tous les nouveaux venus, mais plus encore ceux qui, comme M. Sarraut ou moi, par exemple, peuvent faire des comparaisons avec ce qui existe ailleurs, eh bien, je le sais maintenant, ces progrès sont dus à ce que, si vous êtes un chef admirable, vos colons sont dignes de vous! »

Le GÉNÉRAL LYAUTEY répondit en ces termes :

« Je m'associe pleinement à ce que vient de vous dire M. Lallier du Coudray.

« Cette première réunion des Comités d'Etudes économiques du Maroc se présentait à nous comme une expérience dont les résultats pratiques apparaissaient encore incertains. Elle a réussi au delà des espérances.

« Et, à mes yeux, cette réussite ne vaut pas seulement par l'importance et l'intérêt des questions qui ont été traitées et des solutions qui en sont sorties, mais surtout par l'atmosphère qu'elle a créée, atmosphère de confiance réciproque, de sincérité dans le labeur commun, qui lui survivra, j'en ai le sentiment très net.

« En ce qui concerne les bureaux, les questions ne s'offriront plus à leurs yeux comme des papiers, mais comme des réalités en chair et en os. Saffi, Mogador, Marrakech, ne seront plus pour eux seulement des noms sur une carte, du noir sur du blanc, mais leur apparaîtront sous la forme de personnalités vivantes et agissantes, faisant valoir leurs intérêts respectifs.

« En ce qui concerne les colons, d'abord ils auront pris une connaissance d'ensemble des questions qui sont pour eux d'importance vitale. Ils sauront ce qu'on veut, où l'on va, suivant des programmes réfléchis et étudiés et non au hasard : ensuite, ils auront pris le contact des personnes qui ne leur apparaîtront plus, j'espère, sous l'aspect de ronds de cuir grincheux, vissés à leurs bureaux derrière des guichets, mais comme des collaborateurs. Ils ont vu et entendu ici les Directeurs et Chefs de service, et je sais être l'interprète de tous en disant qu'ils ont hautement apprécié leur compétence, leur savoir, et aussi leur sens pratique, leur sincérité et leur désir de s'éclairer. Désormais, vous n'hésitez plus à venir les trouver en toute confiance, de même qu'ils sont prêts à vous accueillir en toute cordialité. Bref, on se connaît.

« Voilà pour l'atmosphère. Mais il s'est dégagé autre chose encore de ces réunions. C'est le facteur éducatif pour nous comme pour vous. Je me suis abstenu d'assister à vos séances et, vous le comprenez, pour vous laisser toute indépendance et toute liberté de discussion. Mais j'en ai été tenu au courant presque heure par heure, et ce sont aussi bien mes fonctionnaires qui, journallement, sont venus m'apporter le témoignage du profit qu'ils en

tiraient, des points de vue nouveaux qui s'ouvraient pour eux, que les colons venant me dire combien les questions s'éclairaient et quel enseignement leur apportait cette exploration d'ensemble du Maroc et de ses intérêts généraux.

« Ce n'est pas à dire que tous les problèmes sont résolus, et toutes les divergences aplanies. Je ne veux pas tomber dans l'idylle et m'imaginer que nous allons désormais passer notre temps à nous congratuler, ce qui serait d'ailleurs aussi monotone qu'ennuyeux. Certes, nous discuterons encore, nous nous disputons même peut-être, car il y aura toujours des intérêts contradictoires en présence, mais nous le ferons loyalement, cordialement, comme des gens qui parlent la même langue, le bon et clair français.

« Donc, sans verser dans l'admiration mutuelle, disons-nous simplement que l'expérience a été très bonne. Aussi suis-je résolu à la recommencer périodiquement, et notamment à chaque nouvelle étape de notre évolution économique. Il vous appartiendra même de la provoquer si vous vous aperceviez que cette atmosphère d'entente réciproque disparaît et qu'une reprise de contact soit devenue nécessaire.

« Je ne puis m'empêcher d'évoquer, mais pour ne pas m'y arrêter, des souvenirs vieux de dix-huit mois, alors qu'il s'était créé à Casa'lanca un si profond malentendu entre l'administration et la population, et je pense que si alors, de tels organismes avaient existé, il eût suffi d'une heure pour nous mettre à l'unisson.

« Il me reste à vous remercier, pour ce qui me concerne. Votre session m'apporte une très grande force. La chose essentielle entre toutes pour le chef investi d'une charge aussi lourde et de responsabilités aussi sérieuses que celles qui m'incombent, c'est le maintien de l'équilibre de ses facultés et de la sérénité de ses décisions.

« La France m'a fait le grand honneur de me confier le commandement d'un de ses grands bâtiments de guerre, ou, pour mieux dire, alors que ceux que commandent mes camarades sont bien des bâtiments n'ayant d'autre objet que la guerre, celui que je commande est à la fois bâtiment de guerre et de commerce, armé pour se défendre contre les mines et les sous-marins, mais aussi chargé de travailleurs et d'une cargaison précieuse. Quel soulagement et quelle force c'est pour moi, alors que je suis sur ma passerelle, l'oreille aux écoutes, l'œil scrutant l'horizon, vers le Sous, l'Atlas, Taza et au delà, la main sur les signaux d'appel, l'esprit constamment tendu sur l'ordre à donner, la résolution à prendre, que de savoir que, sur le pont, tous travaillent dans le même sens, que nul bruit de disputes vaines (c'est-à-dire de temps perdu, la chose la plus odieuse que je sache) ne parvienne jusqu'à moi, que les machines fonctionnent sans grincements avec le minimum de frottements. Je suis sûr maintenant, que tous, derrière moi, vous ne faites plus qu'un bloc et tous, officiers, fonctionnaires et colons, pour moi vous ne portez plus qu'un nom, celui de collaborateurs.

« Messieurs, je prononce la clôture de la session de 1915 des Comités d'Etudes économiques. »

PARTIE OFFICIELLE

ORDRE DE FÉLICITATIONS DU 11 NOVEMBRE 1915

A l'occasion de l'arrivée du rail à Taza,

LE COMMISSAIRE RESIDENT GENERAL, COMMANDANT EN CHEF, est heureux de transmettre ses félicitations aux officiers et sous-officiers du Génie qui, par leurs efforts, ont contribué à la construction de la voie ferrée qui relie aujourd'hui l'Algérie au Maroc :

REFROIGNEY, Lieutenant-Colonel du Génie, Directeur du Chemin de fer d'El Hedada à Taza.

« A construit dans son entier, dans des conditions de rapidité et de sûreté remarquables, la ligne du chemin de fer militaire qui réunit l'Algérie à Taza, sur une longueur de rails de 246 kilomètres. A notamment établi en 10 mois le tronçon M'Çoun-Taza, où la première locomotive est arrivée le 14 juillet, malgré des difficultés considérables de tout ordre : insécurité du pays, pluies persistantes, nature du sol et m'Igré un arrêt de deux mois nécessité par la mobilisation, construisant 10 grands ponts variant de 10 à 80 mètres d'ouverture, dans un pays où la pierre faisait totalement défaut. »

THIONNET, Chef de Bataillon du Génie.

« A réussi à faire exécuter, dans des circonstances délicates dues à l'état de guerre, avec un personnel et des moyens réduits, et dans un temps minimum, la construction de la voie ferrée de M'Çoun à Taza, dans un terrain particulièrement difficile. »

HABY, Capitaine du Génie.

« A fait preuve, dans l'organisation et la conduite de son chantier, de qualités remarquables, qui lui ont permis d'exécuter les travaux dans un délai minimum malgré toutes les difficultés qu'il a eu à surmonter. A exécuté, en particulier, dans des conditions qui lui font le plus grand honneur, les nombreux et très importants ouvrages d'art qui se présentent entre M'Çoun et Taza. »

ALLIAS, Lieutenant. Compagnie 26/3 M du Génie.

« Chef d'une section au chantier de construction. Officier plein d'entrain, qui a su mener à bien les travaux importants dont l'exécution lui avait été confiée. »

VIVIER, sergent, compagnie 26/3 M du Génie.

« Chargé de surveiller la construction d'ouvrages d'art importants, a su organiser et conduire ses équipes de travailleurs d'une façon remarquable. A grandement contribué à l'exécution rapide de la section difficile sur laquelle il était employé. »

GUIBLIN, sergent, compagnie 26/3 M du Génie.

« Chef de gare à la section terminus de M'Çoun : s'est parfaitement acquitté de sa tâche, particulièrement

« délicate depuis la mobilisation. Avait rendu antérieurement de précieux services dans la construction d'une section de la voie ferrée, comme opérateur et surveillant de travaux. »

BOXHOMME, sergent, compagnie 26/3 M du Génie.

« A rendu d'excellents services comme opérateur et surveillant de travaux au chemin de fer, principalement dans les régions d'Aghbal. »

Fait à Rabat, le 11 novembre 1915.

Le Commissaire Résident Général,
Commandant en Chef,

LYAUTEY.

ARRÊTÉ RESIDENTIEL DU 8 NOVEMBRE 1915
portant promotions et classement dans la hiérarchie spéciale du Service des Renseignements du Maroc Occidental.

LE COMMISSAIRE RESIDENT GENERAL, COMMANDANT EN CHEF.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont promus, à dater du 1^{er} novembre 1915, et maintenus :

Chefs de Bureau de 2^e classe

Le Capitaine DU RIEU, Chef du Bureau du Cercle du Gharb à Mechra bel Ksiri, en remplacement du Capitaine GARAND, remis à la disposition de son arme.

Le Capitaine MALINJOUR, Chef du Bureau de Fort Petitjean, en remplacement du Capitaine MORTIER, remis à la disposition de son arme.

Adjoints de 1^{re} classe

Le Capitaine EMANUELLI, du Bureau d'El Boroudj, en remplacement du Capitaine QUERLEUX, remis à la disposition de son arme.

Le Capitaine FOURNY, à la disposition du Général Commandant Général du Nord, en remplacement du Capitaine DURIEU, promu.

Le Capitaine BERTOT, Chef du Bureau de Dar Ould Zidouh et Commandant le 3^e Goum mixte, en remplacement du Capitaine MALINJOUR, promu.

Adjoints de 2^e classe

Le Capitaine DESNOUS, du Bureau Annexe de Ben Guérir et Commandant le 14^e Goum mixte, en remplacement du Capitaine EMANUELLI, promu.

Le Lieutenant DOUMENC, du poste d'Aïn Defali et 8^e Goum mixte, en remplacement du Capitaine FOURNY, promu.

Le Lieutenant de LARY de LATOUR, du poste d'Amama et 9^e Goum mixte, en remplacement du Capitaine BERTOT, promu.

ART. 2. — Est classé dans la hiérarchie spéciale du Service des Renseignements, en qualité d'Adjoint stagiaire, à dater du 16 octobre 1915 :

Le Lieutenant GIRAUD, du Train des Equipages militaires, hors cadres, affecté à ce Service par Décision ministérielle du dit jour.

Le Lieutenant GIRAUD prendra rang sur les contrôles du 1^{er} octobre 1915 et reste à la disposition du Général Commandant Général du Nord, pour être employé dans la Région de Fez.

Fait à Rabat, le 8 novembre 1915.

Le Commissaire Résident Général,
Commandant en Chef,

LYAUTEY.

NOTE DE SERVICE

annonçant le transfert, de Rabat à Casablanca, du Bureau de Recrutement du Maroc

Le transfert, de Rabat à Casablanca, du Bureau de Recrutement du Maroc a été décidé.

Ce bureau doit être installé à Casablanca et commencer à y fonctionner régulièrement à dater du 1^{er} janvier 1916.

A partir de cette date, toute la correspondance destinée au Commandant de ce bureau devra donc lui être adressée directement et porter la suscription suivante :

M. le Capitaine Commandant le Bureau de Recrutement
du Maroc
à CASABLANCA.

Rabat le 12 novembre 1915.

Le Général de Division, Commandant en Chef,
P. O., Le Chef d'Etat-Major,
GUEYDON DE DIVES.

DAHIR DU 7 NOVEMBRE 1915 (28 HIDJA 1333)
autorisant la Commission siégeant à Oudjda à réduire,
en cas de nécessité, le nombre des assesseurs-jurés

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Moulay Youssef.)

A Nos Serviteurs intègres, les Gouverneurs et Caïds de
Notre Empire Fortuné, ainsi qu'à Nos Sujets.

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu Très
Haut en illustrer la teneur ! —

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la nécessité de parer à l'impossibilité qui pourrait
révéler actuellement à Oudjda, en raison des circon-
stances, de trouver parmi les colonies appartenant aux

nationalités qui ont renoncé aux juridictions consulaires,
le nombre d'assesseurs-jurés fixé par Notre Dahir sur
l'Assessorat, annexe II au Dahir du 9 Ramadan 1331
(12 août 1913),

A DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE. — A titre provisoire et transitoire,
et dans le cas où la Commission siégeant à Oudjda, char-
gée de désigner les assesseurs-jurés de la deuxième caté-
gorie, constaterait l'impossibilité de parvenir au nombre
fixé par l'article premier de Notre Dahir sur l'Assessorat,
le nombre de ces assesseurs pourra être réduit par la Com-
mission, sans qu'il puisse descendre au-dessous du chiffre
de vingt (20) au lieu de trente (30) prévus.

Fait à Rabat, le 28 Hidja 1333.

(7 novembre 1915).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat le 13 novembre 1915.

Le Commissaire Résident Général,
LYAUTEY.

ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 26 OCTOBRE 1915

(16 HIDJA 1333)

portant création d'un corps d'agents topographes des
Domaines et de la Conservation de la Propriété Fon-
cière.

LE GRAND VIZIR,

Vu le Dahir du 11 Djoumada El Oula 1331 (18 avril
1913), réglementant les conditions de recrutement, d'avan-
cement et la discipline du personnel administratif de l'Em-
pire Chérifien ;

Vu le Dahir du 9 Ramadan 1331 (12 août 1913), sur
l'immatriculation des immeubles ;

Vu l'Arrêté Viziriel du 3 Ramadan 1332 (7 juillet
1914), relatif à l'organisation d'un cadre spécial d'Agents
du Service actif des Domaines ;

Vu l'Arrêté Viziriel du 21 Redjeb 1333 (4 juin 1915),
portant réglementation sur le Service de la Conservation
de la Propriété Foncière,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé un corps d'agents
topographes des Domaines et de la Conservation de la Pro-
priété Foncière.

Ces agents sont affectés, suivant les nécessités du ser-
vice, soit au Service des Domaines, soit au Service de la
Conservation de la Propriété Foncière.

Ils sont respectivement placés sous l'autorité du Chef
du Service des Domaines ou du Conservateur de la Pro-
priété Foncière.

Au point de vue technique, ils relèvent respective-
ment de l'agent topographe le plus élevé en grade, soit du

Service des Domaines, soit du Service de la Conservation de la Propriété Foncière.

ART. 2. — Ce corps d'agents topographes est chargé :

- 1° Des travaux de reconnaissance, de levés de plans ou croquis et de lotissement d'immeubles domaniaux ;
- 2° De tous travaux topographiques relatifs à l'immatriculation des propriétés ou aux immeubles immatriculés, par application du Dahir du 9 Ramadan 1331 (12 août 1913), et autres textes réglementaires, ainsi que des opérations de bureaux y relatives ;
- 3° Eventuellement, de tous autres travaux topographiques qui viendraient à leur être confiés ;
- 4° De la tenue à jour des archives topographiques foncières et domaniales.

ART. 3. — Il est institué, auprès de chaque Conservation Foncière, une brigade topographique, d'un effectif variable, en rapport avec les besoins des Conservations. Ces brigades sont chargées de l'exécution de tous travaux topographiques ayant trait à l'immatriculation des immeubles ou aux immeubles immatriculés et principalement :

- 1° De l'exécution des bornages, morcellements, fusions, lotissement et du levé des plans ;
- 2° Du rétablissement des bornes, application de plans, travaux de recollement, établissement de mappes topographiques cadastrales foncières, etc. ;
- 3° Des travaux ordonnés par les tribunaux, à titre de mesure d'instance, à la charge des requérants ;
- 4° Des travaux topographiques de bureaux et de la tenue des archives topographiques foncières de la Conservation.

Le vérificateur ou le géomètre, chef de brigade, reçoit directement du Conservateur tous ordres de service concernant la nature, l'ordre de priorité, la date, les dispositions à prendre pour l'exécution des travaux.

Il reçoit de l'agent topographe du Service de la Conservation de la Propriété Foncière le plus élevé en grade, toute direction purement technique.

ART. 4. — Toutes les opérations effectuées par les agents topographes seront rattachées aux triangulations ou travaux topographiques de tous ordres, exécutés par le Service géographique de l'armée, et, le cas échéant, spécialement dans les centres urbains, par le Service des Travaux Publics.

D'autre part, tous les résultats de travaux topographiques (coordonnés, points géodésiques ou topographiques, plans, etc.), obtenus par le corps des géomètres fonciers, seront fournis périodiquement, sur sa demande, au Service géographique de l'armée.

Les mêmes indications seront fournies à tous autres Services d'Etat ou municipaux, suivant leurs besoins.

HIERARCHIE, TRAITEMENTS ET EFFECTIFS

ART. 5. — La hiérarchie, le traitement, le classement des agents topographes et dessinateurs des Domaines et

du Service de la Propriété Foncière sont déterminés ainsi qu'il suit :

I. — Agents topographes

Vérificateur hors classe	12.000
— de 1 ^{re} classe	11.000
— de 2 ^e classe	10.000
Géomètre principal de 1 ^{re} classe	10.000
— de 2 ^e classe	9.000
— de 3 ^e classe	8.000
Géomètre de 1 ^{re} classe	7.000
— de 2 ^e classe	6.500
— de 3 ^e classe	6.000
Géomètre adjoint de 1 ^{re} classe	6.000
— de 2 ^e classe	4.500
— de 3 ^e classe	4.000
Elève-géomètre	3.500
Elève-géomètre stagiaire	3.000

II. — Dessinateurs

Dessinateur principal de 1 ^{re} classe	6.000
— de 2 ^e classe	5.500
— de 3 ^e classe	5.000
Dessinateur de 1 ^{re} classe	4.000
— de 2 ^e classe	3.500
— de 3 ^e classe	3.000
— stagiaire	2.500

DISCIPLINE, LICENCIEMENT, CONGÉS, INDEMNITÉS

ART. 6. — Ces agents sont soumis, pour tout ce qui concerne la discipline et les licenciements, aux règles édictées par le Dahir du 11 Djoumada el Oula 1331 (18 avril 1913), sous réserve des dispositions de l'article 12 du présent Arrêté, concernant la composition du Conseil de discipline.

Ils seront soumis aux dispositions d'ordre général en vigueur, relatives aux congés et aux indemnités d'installation, de logement, de cherté de vie.

Un Arrêté ultérieur réglementera leurs allocations pour frais de tournées et de déplacement sur le terrain.

RECRUTEMENT

ART. 7. — Tout candidat à un emploi d'agent topographe foncier ou de dessinateur, doit justifier :

- 1° Qu'il est français, naturalisé français, sujet français, sujet marocain ou tunisien ;
- 2° Qu'il a satisfait, s'il y a lieu, aux lois sur le recrutement militaire ;
- 3° Qu'il a les aptitudes nécessaires pour effectuer un bon service au Maroc ;
- 4° Qu'il n'a pas dépassé l'âge de 40 ans, à moins qu'il ait fait partie, antérieurement, d'une administration de l'Etat (pays de protectorat compris) ou qu'il appartienne à l'armée.

Il doit joindre, en outre, à l'appui de sa demande :

- 1° Un extrait régulier de son acte de naissance ;

2° Un extrait de casier judiciaire datant de six mois au maximum ;

3° Un certificat de bonnes vie et mœurs ;

4° Un certificat médical constatant son aptitude physique à servir au Maroc ;

5° Ses diplômes et titres universitaires, s'il y a lieu, ainsi que toutes références, qu'il pourrait posséder.

ART. 8. — Les élèves géomètres stagiaires sont recrutés :

1° Au concours, à la suite d'un examen d'admission, dont le programme sera fixé par un règlement spécial ;

2° Parmi les candidats admissibles aux Ecoles Polytechnique, de Saint-Cyr, Navale, Centrale, des Arts et Manufactures et des Arts et Métiers.

ART. 9. — Les géomètres adjoints sont recrutés parmi les anciens élèves des Ecoles Polytechnique, de Saint-Cyr, Navale, Centrale, des Arts et Manufactures et des Arts et Métiers.

La moitié des vacances, dans la 3° classe de ce grade, est, néanmoins, toujours réservée aux élèves géomètres.

ART. 10. — Jusqu'à disposition contraire, peuvent être nommés dans le corps, sans épreuves préalables, après examen de leurs dossiers et agrément de leur candidature par l'administration :

1° Les candidats appartenant ou ayant appartenu aux services du cadastre français, aux services topographiques d'Algérie, de Tunisie, des colonies françaises ou au cadre permanent du Service géographique de l'armée ;

2° Les candidats présentant des diplômes, des certificats d'examen, attestant qu'ils ont fait des études spéciales en topographie et qu'ils possèdent toutes les connaissances théoriques et pratiques exigées des géomètres fonciers.

Les grades et classes d'agents topographes fonciers seront attribués aux candidats de cette catégorie, d'après les titres, diplômes, services antérieurs et notes administratives dont feront foi les dossiers fournis par les candidats.

Il sera tenu compte des connaissances de langue arabe des candidats.

ART. 11. — Les dessinateurs sont recrutés dans les mêmes conditions, au vu de leur dossier, sur certificats ou toutes références attestant leur capacité en dessin.

ART. 12. — Les nominations sont faites par Arrêté du Grand Vizir, sur l'avis d'une commission de classement et de discipline composée :

Du Secrétaire Général du Protectorat ou de son représentant ;

Du Directeur Général des Finances ou de son représentant ;

Du Chef du Service des Domaines ;

Du Conservateur de la Propriété Foncière ;

Du Chef du Service du Personnel ;

Les agents topographes n'entrent en fonctions qu'après avoir prêté serment devant le Tribunal de première Instance.

AVANCEMENTS

ART. 13. — Les agents topographes fonciers et dessinateurs sont soumis, d'une façon générale, aux conditions d'avancement prévues pour les autres agents du Protectorat et sur l'avis de la commission instituée par l'article 12 du présent Arrêté.

ART. 14. — Cependant, les élèves géomètres ne peuvent être nommés géomètres adjoints, les géomètres adjoints ne peuvent être nommés géomètres, les géomètres nommés géomètres principaux et ces derniers être nommés vérificateurs, qu'après avoir, préalablement, satisfait à des examens théoriques et pratiques dont le programme sera ultérieurement fixé.

L'examen de vérificateur peut être subi par les géomètres principaux de 2° classe, sur leur demande, après une année d'ancienneté dans cette classe.

ART. 15. — Les élèves géomètres stagiaires sont nommés élèves géomètres, après un an de stage, sur rapport favorable de leur chef.

A défaut d'avis favorable, ils peuvent être licenciés, avec une indemnité de six mois de traitement, ou être autorisés à faire une deuxième et dernière année de stage, après laquelle ils sont licenciés avec une indemnité de six mois de traitement, s'ils ne sont pas reconnus aptes à l'emploi d'élève géomètre.

Les mêmes dispositions sont applicables aux dessinateurs stagiaires.

ART. 16. — Les élèves géomètres qui n'ont pas subi, avec succès, dans un délai de trois ans, l'examen pour le grade de géomètre, peuvent être licenciés pour insuffisance professionnelle. Ils ont droit à une indemnité de licenciement de six mois de solde.

ART. 17. — Les dessinateurs de toutes classes peuvent être autorisés, sur leur demande, à subir un examen théorique et pratique, dont le programme sera ultérieurement fixé, en vue d'obtenir l'emploi de géomètre adjoint. Ils peuvent être nommés, suivant leurs capacités, géomètre adjoint de 1^{re}, de 2^e ou de 3^e classe.

OBLIGATIONS DES GÉOMÈTRES

ART. 18. — Les agents topographes fonciers sont responsables de l'exactitude des opérations qu'ils effectuent et des frais qui seraient la conséquence pour l'Etat de leur mauvaise exécution.

ART. 19. — Les instruments topographiques nécessaires et le matériel de campement sont fournis aux agents topographes par l'administration.

Ils en prennent régulièrement charge lors de leur remise et les maintiennent en bon état d'entretien.

Les réparations résultant d'un manque de soin ou d'un défaut d'entretien leur sont imputées.

ART. 20. — Des règlements particuliers interviendront pour préciser toutes les obligations professionnelles des divers agents topographes fonciers.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

ART. 21. — Par mesure transitoire, les géomètres principaux, géomètres et géomètres adjoints, faisant partie des cadres réguliers du Service actif des Domaines organisé par l'Arrêté Viziriel du 3 Ramadan 1332 (7 juillet 1914), sont incorporés dans les cadres des agents topographes des Domaines et de la Conservation de la Propriété Foncière, avec leur grade et leur classe actuels et bénéficieront de leur ancienneté dans cette dernière.

ART. 22. — Toutes les dispositions contraires à celles du présent Arrêté sont abrogées.

Fait à Rabat, le 16 Hidja 1333.
(26 octobre 1915).

M'HAMMED BEN MOHAMMED EL GUEBBAS, Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 9 novembre 1915.

Le Commissaire Résident Général,

LYAUTEY.

NOMINATION ET AFFECTATIONS

dans le personnel administratif de la zone française de l'Empire Chérifien

Par Dahir en date du 13 Hidja 1333 (23 octobre 1915),

M. NERRIERE, Francis, Léon, Secrétaire-Greffier de 3^e classe, Chef de Service du Tribunal de première Instance de Casablanca, est nommé Conservateur Adjoint de la Propriété Foncière, à Casablanca.



Par Arrêté Résidentiel en date du 12 novembre 1915,

M. TRINQUIER, Octave, Jacques, Albin, Administrateur Adjoint de 2^e classe des Colonies, hors cadres, en service à Boulhaut, est affecté au Contrôle-annexe de Kasbah Ben Ahmed (poste créé).

M. MÈGE, Eugène, Jean, Contrôleur civil stagiaire, en service au Secrétariat Général du Gouvernement Chérifien, est affecté au Contrôle-annexe de Boulhaut, en remplacement de M. TRINQUIER, appelé à continuer ses services à Kasbah Ben Ahmed.

M. BÈGUE, Léon, Edmond, Rédacteur de 2^e classe de l'Administration civile Chérifienne, en service à Meknès, en qualité d'Adjoint au Chef des Services Municipaux de cette ville, est affecté au Contrôle-annexe de Ber Rechid,

en remplacement de M. RIBES, appelé à continuer ses services au Secrétariat Général du Gouvernement Chérifien.

M. REVEILLAUD, Henri, André, Georges, Contrôleur suppléant de 2^e classe, en service au Secrétariat Général du Gouvernement Chérifien, est affecté à Meknès, en qualité d'Adjoint au Chef des Services Municipaux de cette ville, en remplacement de M. BÈGUE, affecté à Ber Rechid.

EXTRAITS DU « JOURNAL OFFICIEL »

de la

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Guerre

RÉSERVE ET ARMÉE TERRITORIALE

Le Ministre de la Guerre,
Vu le décret du 13 août 1914,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Sont inscrits au tableau spécial de la Légion d'Honneur les militaires de la réserve et de l'armée territoriale dont les noms suivent :

POUR OFFICIER

Infanterie

M. Terreveillant, chef de bataillon au 127^e régiment territorial d'infanterie (Maroc).

M. Béranger, chef de bataillon au 128^e régiment territorial d'infanterie (Maroc).

Service de Santé

M. Foubert (M.-L.-S.), médecin-major de 1^{re} classe (territoriale), à Oudjda (Maroc).

POUR CHEVALIER

Infanterie

M. Lévy, capitaine au 113^e régiment territorial d'infanterie (Maroc).

M. Laurens, capitaine au 128^e régiment territorial d'infanterie (Maroc).

M. Friederich, lieutenant au 1^{er} bataillon de réserve à Rabat (décédé).

M. Esnault, lieutenant (réserves de Meknès).

M. Bisch, lieutenant (renseignements Maroc).

Génie

M. Anquetil (Charles-Hilarique), capitaine de territoriale du génie au Maroc.

Officiers d'Administration

M. Comte (Albert-Pierre-Louis-Athanase), officier d'administration de 1^{re} classe de territoriale (Maroc).

Service de Santé

M. Laffage (J.-E.), médecin-major de 2^e classe de territoriale au Maroc.

(A suivre.)

PARTIE NON OFFICIELLE

**SITUATION POLITIQUE ET MILITAIRE
DE LA ZONE FRANÇAISE DU MAROC
à la date du 13 Novembre 1915**

Région Fez-Taza. — Beni Ouaraïn. — Les fractions de la plaine, dont les terrains de culture sont maintenant sous l'emprise du poste de Matmata, restent désireuses, afin de pouvoir entreprendre leurs labours et ensemencements, de faire leur soumission, mais elles sont, pour la plupart, retenues en dissidence par les groupements plus éloignés, qui, n'ayant pu être atteints dans leurs intérêts matériels, sont peu disposés à entrer en relations avec nous. Toutefois, des députations, dont celle de la fraction des *Abi Ali*, se sont déjà présentées pour recevoir les conditions d'aman.

Les Riata ont toujours des groupes d'observation face aux voies d'accès conduisant à leur territoire, mais leur attitude, malgré les incursions de quelques djouch, se maintient purement défensive.

Abdel Malek Mahieddin, qui paraît avoir fait de la tribu des *Gzennaïa* son centre d'action, multiplie ses appels pour obtenir, des populations dissidentes, un concours que celles-ci sont peu enthousiastes à lui accorder. Chez les Beni Ouaraïn et les Riata, où il poursuit une propagande particulièrement active, sa cause ne fait aucun progrès.

Région Tadla-Zaïan. — Ayant quitté Khénifra le 5 novembre, pour arriver le 6 novembre à Sidi Lamine, le groupe mobile du Tadla, escortant un nouveau convoi de ravitaillement, était de retour à Khénifra le 9 novembre. Ce mouvement s'est effectué sans incident malgré une pluie et un vent très violents, rendant pour nos troupes la marche très pénible.

Région de Marrakech. — L'arrivée d'une harka de Taroudant, ayant à sa tête le Pacha Haïda ou Mouïs, a suffi à ramener le calme presque complet dans les fractions de l'Anti-Atlas, où avaient éclaté des troubles.

Rien à signaler dans les autres régions.

SERVICE DES DOMAINES

Rapport mensuel (Octobre 1915)

I. — GESTION DES BIENS DOMANIAUX

1° Locations annuelles de terres de culture. — Avec le début d'une nouvelle campagne agricole, le mois d'octobre ramenait l'époque du renouvellement, par voie d'enchères, des locations annuelles ou bi-annuelles, des « Blads » et « Azibs » du Maghzen, dont les baux venaient

à expiration dans les diverses circonscriptions domaniales. Ces opérations importantes ont nécessité toute l'attention du Service et exigé du personnel des Contrôles, quoique réduit par suite de la mobilisation, un redoublement d'activité.

On pouvait craindre que les événements politiques actuels n'aient une certaine répercussion sur les résultats des enchères. Bien que les résultats ne soient encore que partiellement connus, tout fait prévoir qu'il n'en sera rien et que, malgré les tempéraments souvent apportés dans les mises à prix par suite de nécessités politiques locales, les produits des enchères de cette année dépasseront très notablement ceux de la précédente campagne.

Signalons tout particulièrement la circonscription domaniale des Doukkala-Abda, où le montant des locations s'est élevé à 147.000 P. H., en augmentation de 65 % sur les enchères de la précédente année. Dans la circonscription de Fez, les résultats actuellement connus des locations en argent atteignent 81.000 P. H. (non compris les locations en *sehma*). En Chaouïa, la plus-value a été de 40 % par rapport à la campagne 1914-1915, avec un rendement de 26.000 P. H. Dans la circonscription de Rabat, certaines terres du Gharb, louées 2.500 P. H. en 1914, ont atteint cette année 9.000 P. H.

D'une façon générale, les indigènes se sont montrés empressés aux adjudications, témoignant ainsi de leur intérêt pour les travaux agricoles et de leur confiance dans nos procédés d'administration. Les collusions entre adjudicataires, qui s'étaient produites nombreuses en 1914, pour obtenir des baisses de mises à prix, ont été moins fréquentes cette année. Toutefois, diverses parcelles ont dû être retirées des enchères par suite d'insuffisance d'offres et feront l'objet de nouvelles enchères ou de locations de gré à gré.

Ajoutons que les efforts faits par le Service depuis sa création pour fixer définitivement, par voie transactionnelle ou à la suite d'instances, la consistance et les limites des nombreuses parcelles du patrimoine de l'Etat jusque là litigieuses, commencent à porter leurs fruits et permettent de mettre chaque année en location de nouveaux terrains jusque là improductifs pour le Trésor.

Recouvrement des loyers. — Le recouvrement des loyers s'effectue dans les circonscriptions d'une façon à peu près normale.

A Fez, le montant des recouvrements des loyers urbains et produits divers a atteint au cours du mois une somme de 17.000 P. H., supérieure à la normale. Le Contrôleur a, en outre, livré au comptant pour 18.315 P. H. de céréales, provenant des *sehmas* de la dernière campagne.

A Meknès, les loyers urbains encaissés ont été de 6.000 P. H., chiffre normal.

II. — RECONSTITUTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT

Meknès. — Malgré la réduction numérique du personnel, la circonscription de Meknès a pu obtenir des résultats appréciables. Des reconnaissances faites dans le secteur Oudjeh et Aous ont déterminé 51 parcelles Maghzen de terrains irrigables en nature de jardins. Le levé de ces immeubles a été effectué et des titres notariés de délimitation ont été établis. Dans la région de l'Oued Rdom et de l'Oued Khoumian, une commission a commencé la reconnaissance de divers terrains d'une superficie variant de 50 à 150 hectares, dont les travaux de levés de plans sont en cours.

Marrakech. — A Marrakech, d'importants travaux de curage de sources, réparations de seguias, ou de bassins d'irrigation, dont le détail sera donné dans le prochain rapport, sont en cours ou sur le point d'être entrepris. Par contre, un recensement récent a établi que 319 immeubles urbains (maisons, boutiques) occupés par des tiers échappent encore au paiement d'un loyer.

III. — VENTE D'IMMEUBLES DOMANIAUX

Les 19 et 26 novembre et 3 décembre prochains, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de 27 immeubles Maghzen bâtis situés à Meknès. Les conditions de l'adjudication, ainsi que la liste des immeubles et leur mise à prix sont indiquées dans un cahier des charges déposé au Service Central des Domaines et dans les divers Contrôles.

IV. — RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES ÉPAVES MARITIMES

Le Service des Domaines a préparé un règlement concernant les principes à appliquer au Maroc en matière d'épaves maritimes.

Ce projet s'inspire des dispositions du Décret Tunisien du 3 mai 1904.

Aux termes de ce règlement, toute personne qui, dans les eaux ou sur les côtes du Maroc, tire des épaves du fond de la mer, les recueille sur les flots ou sur le rivage, doit en faire la déclaration et la remise dans les vingt-quatre heures à l'autorité maritime ou administrative la plus proche.

Dans le cas où, dans un délai de trois mois après l'insertion au *Bulletin Officiel* de la nomenclature des épaves sauvées, leurs propriétaires ne se sont pas fait connaître, elles sont vendues par les soins du Service des Domaines et leur prix est encaissé par le Trésor, déduction faite de la part des sauveteurs, fixée d'une manière générale au 1/3 de la valeur des objets sauvés.

Ce texte sera incessamment soumis à l'examen du Comité de Législation.

DIRECTION DES TRAVAUX MILITAIRES

Note sommaire sur les travaux en cours.

I. — TRAVAUX DE FORTIFICATIONS, CASERNEMENTS, PISTES, ETC.

SUBDIVISION DE CASABLANCA

Casablanca. — Au camp n° 1, on a construit un abri pour la pompe à incendie.

Au camp n° 4, on a commencé un égout et continué l'installation du bâtiment de la Gendarmerie.

Au camp espagnol, on a terminé les lavabos de l'Artillerie et continué les soubassements des baraques du dépôt des convalescents ; la construction des locaux disciplinaires et du poste de police a été commencée.

Au camp d'aviation, on continue à aménager le sol pour faciliter l'écoulement des eaux.

A l'hôpital de Sour Djedid, on poursuit l'installation des bâtiments du Service de bactériologie ; on a terminé la démolition du mur Est et de l'ancienne morgue.

Au Service de l'Artillerie, on a terminé la construction des bâtiments E. et D ; on continue les égouts et les empièvements.

A *Bou Skoura*, on a achevé la maçonnerie et la couverture de deux bâtiments pour l'infirmerie ; un hectare de marais a été asséché à l'aide d'un fossé de 1.200 mètres de long.

A *El Boroudj*, on a refait le mur de ronde.

A *Mazagan*, on poursuit la construction du réservoir d'eau du camp Requiston, des bains, lavabos, égouts et réservoir d'eau de l'hôpital, du lavoir des subsistances ; on a aménagé une poudrière au Service du Génie.

A *Safi*, on continue le château d'eau du camp baraqué et la cave du Service de l'Intendance.

A *Boulhaut*, on a construit un poste télégraphique.

SUBDIVISION DE TADLA-ZAIAN

A *Casbah-Tadla*, l'infirmerie de garnison et l'infirmerie vétérinaire sont achevées ; on construit des baraques d'officiers et de sous-officiers.

A l'*Oued Zem*, l'infirmerie vétérinaire et les bureaux du transit ont été achevés.

A *Dar Ould Zidouh*, on a terminé le pont de 136 mètres de *Dar Caïd Embarek* et le pont provisoire de d'Or.

A *Khenifra*, les poudrières ont été achevées ainsi qu'un casernement dans le réduit.

A *Oulmès*, *Boujad*, *Sidi Lamine*, *Guelmous*, divers bâtiments sont en cours de construction.

SUBDIVISION DE RABAT

A *Rabat*, au camp des Sartiges, on a achevé le cercle des officiers ; aux *Touargas*, l'infirmerie de la Garde Chérifienne est en cours d'exécution.

A l'hôpital Marie-Feuillet, on continue l'agrandissement des cuisines ; on poursuit, d'autre part, la construction du lazaret militaire.

A Salé, la clôture du camp Rigot est en cours d'exécution.

A Kenitra, l'infirmerie ambulance est achevée et livrée ; on construit des bâtiments pour la force publique et le Service du Trésor et Postes aux Armées.

A Tedders, on a terminé un bâtiment pour la troupe.

SUBDIVISION DE MEKNÈS

Les travaux de la nouvelle piste de Meknès à El Hadjeb se poursuivent ; un pont à solives a été achevé sur l'Oued Bou Ferrane près de Sidi Adi Hadja.

Meknès. — Divers bâtiments sont en cours pour le service des Troupes, notamment un pavillon pour la Cavalerie Marocaine, un hangar de transit, des locaux disciplinaires, etc.

On continue les travaux de l'hôpital militaire, deux pavillons ont été couverts en terrasse et on a terminé le gros œuvre du pavillon Nord pour fiévreux.

Des écuries sont en cours de construction pour l'usage des étalons des Haras Chérifiens, des poulains et des pouliches.

A El Hadjeb, on a damé le sol des locaux de l'infirmerie.

A Agourai, on a construit dans le réduit une baraque pour 28 hommes, à l'extérieur du réduit, un poste de police.

A Lias, on continue la réfection du mur d'enceinte et deux bastions pour mitrailleuses ; on construit un nouveau bâtiment pour l'infirmerie.

A Dar Caïd Ho, on continue la construction des petits bâtiments pour logements d'officiers, cuisines, popotes, etc.

A M'Rirt, on poursuit la reconstruction du mur d'enceinte et des bastions. On construit trois magasins, quatre chambres et une cuisine pour le Service des Troupes.

A Timhadit, on continue le mur d'enceinte et les fossés de protection ; on a achevé une piste joignant le poste à la forêt. On poursuit activement la construction des bâtiments destinés aux Troupes, à l'Intendance, au Génie et à l'Artillerie.

SUBDIVISION DE FEZ

On a continué les travaux de la route de Tissa.

Fez. — Au camp de Dar Méharès, le pavillon B des officiers est terminé ; on a achevé le plafonnage des bâtiments, du casernement de la troupe ; on construit des popotes d'officiers et des cuisines de la troupe ; on a commencé les maçonneries du casernement du 3^e bataillon.

Au camp de Dar Debibagh, les magasins du transit sont achevés ; on a commencé le casernement des C. O. A. ; le casernement du Train, le nouveau parc du Génie sont

en cours de construction. A la caserne des Cherardas, on poursuit l'aménagement intérieur de trois bâtiments, la maçonnerie de deux autres bâtiments est terminée ; on continue les travaux de nivellement des cours.

A Sefrou, on a construit deux portes donnant accès dans la cour de l'infirmerie et on continue les baraquements pour la troupe.

A Ancoeur, on construit la route Ancoeur-Almis.

A Tissa, on construit quatre bâtiments dont un à l'usage d'ambulance.

A Koudiat el Biod, on a refait le réseau Brun sur l'éperon du fortin Sud-Est et posé des réseaux de fils de fer barbelé sur la face Sud. Six bâtiments (3 de 27^m sur 7^m, 3 de 8^m sur 4^m) sont en cours de construction.

A Taza, sur la route de Taza à Fez, on construit un pont en maçonnerie sur l'Oued El Haddan ; on a terminé le mur d'enceinte du réduit Girardot.

SUBDIVISION DE MARRAKECH

Sur la piste d'El Kelaa à Dar Ould Zidouh, on a terminé sept piles et une culée du pont des Ouled Ali ; sur la piste de Demnat, les deux piles du pont sont terminées et les deux culées sont en cours.

Marrakech. — On continue le réseau d'égouts du camp ; au nouveau casernement destiné à un bataillon, sept bâtiments pour la troupe, deux bureaux, un lavabo et une cuisine sont achevés. Six autres bâtiments sont en cours. On a commencé les fouilles du magasin à vivres pour l'Intendance.

A la Menara, on a fait des installations pour les Haras Chérifiens.

A Mogador, on a réparé entièrement la cour de la caserne Du Chayla ; divers bâtiments sont en cours de construction au camp Duverger.

A Agadir, on continue la reconstruction d'une face du bastion Sud-Est de la Casbah. L'infirmerie ambulance est terminée.

III. — CHEMINS DE FER

Casablanca-Rabat (90 klm.). — Il a été transporté dans le sens de Casablanca à Rabat 4.011 voyageurs et 1.173 tonnes de marchandises, et, en sens inverse, 3.894 voyageurs et 201 tonnes de marchandises.

Casablanca-Ber Rechid (40 klm.). — Il a été transporté dans le sens de Casablanca à Ber Rechid 1.046 voyageurs et 2.577 tonnes de marchandises, et, en sens inverse, 1.822 voyageurs et 1.201 tonnes de marchandises.

Ber Rechid-Dar Caïd Tounsi (110 klm.). — Il a été transporté dans le sens de Ber Rechid à Dar Caïd Tounsi 204 voyageurs et 655 tonnes de marchandises, et, en sens inverse, 354 voyageurs et 82 tonnes de marchandises.

Le personnel employé sur ces trois sections (au total 240 klm.) comprend 256 européens et 420 indigènes.

Salé-Kenitra (35 klm.). — Il a été transporté dans le sens de Salé à Kenitra 2.680 voyageurs et 365 tonnes

de marchandises, et, en sens inverse, 1.980 voyageurs et 329 tonnes de marchandises.

Kenitra-Dar Bel Hamri (67 klm.). — Il a été transporté dans le sens de Kenitra à Dar Bel Hamri 2.996 voyageurs et 4.358 tonnes de marchandises, et, en sens inverse, 1.826 voyageurs et 299 tonnes de marchandises.

Dar Bel Hamri-Meknès (79 klm.). — Il a été transporté dans le sens de Dar Bel Hamri à Meknès 2.224 voyageurs et 2.662 tonnes de marchandises, et, en sens inverse, 2.105 voyageurs et 183 tonnes de marchandises.

Meknès-Fez (64 klm.). — Il a été transporté dans le sens de Meknès à Fez 1.998 voyageurs et 1.219 tonnes de marchandises, et, en sens inverse, 1.452 voyageurs et 116 tonnes de marchandises.

Le personnel employé sur ces quatre sections (au total 245 klm.) comprend 401 européens et 813 indigènes.

Sections en construction

Ber Rechid Melgou. — La plateforme est terminée de l'origine (klm. 43.633 au klm. 73, soit sur 29 klm. 477) ; elle est en cours d'exécution jusqu'au klm. 80 ; la voie est posée jusqu'au klm. 62.138, soit sur 18 klm. 505.

Le personnel employé sur ces sections par le Service du Chemin de fer et par l'entreprise comprend 40 européens et 1.036 indigènes.

III. — CHEMINS DE FER DU MAROC ORIENTAL

El Hedada à Oudjda. — Les traverses nécessaires à la transformation de la voie de 1^m055 en voie de 1^m44 sont toujours en cours d'approvisionnement ; 12.000 traverses sont sabotées, percées et goudronnées.

Oudjda-Guercif (163 klm.). — On a installé à El Ajoun et à Taourirt des moto-pompes pour élever l'eau dans les bassins d'épuration ; l'eau épurée pourra être utilisée à partir du 10 octobre.

Entre Guercif et M'Çoun (40 klm.). on a fait les travaux de parachèvement et d'entretien courant ; on a commencé à M'Çoun la construction d'un bassin d'épuration.

Entre M'Çoun et Taza (33 klm.). on a poursuivi les travaux d'amélioration de la voie nouvellement posée et construit la gare de Taza Ladjeraf (230 klm.) ; la déviation reliant les deux gares Taza Ladjeraf (klm. 230) et Taza Girardot (klm. 234) est sur le point d'être terminée.

La ligne Oudjda-Taza a été ouverte au trafic public (voyageurs et marchandises autres que matériaux de construction) durant le mois de septembre. Les recettes réalisées se sont élevées à 56.999 fr. 70.

IV. — SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE

Secteur de Rabat-Sabé. — On a fait les travaux nécessaires pour la traversée du Sebou à Kenitra. On a procédé à la réfection de la ligne Bel Ksiri à Petitjean.

Secteur de Fez. — On a construit la ligne Fez-Aïn Sbit et une nouvelle rame Meknès-Fez ; on a reconnu le tracé

de la ligne Fez-Cheragas-Sless, déposé les lignes Amelil-Koudiot et Taza-Merzouka-Amelil.

Secteur de Meknès. — On a construit une nouvelle rame d'entrée en ville et déposé l'ancienne ; le central téléphonique a été transféré dans un nouveau local.

Secteur de Marrakech. — Trois circuits urbains ont été construits ; la ligne Marrakech-Mogador a été revue.

Secteur de la Chaouïa. — On a continué la révision de la rame Aviation-Ber Rechid.

D'autre part, les Télégraphes Chérifiens ont installé 23 postes téléphoniques urbains et transformé diverses artères à l'intérieur de la ville.

Secteur du Tadla. — La ligne Boujad-Sidi Lamine a été revue ; on a commencé la pose d'un troisième fil entre Tadla et Boujad.

Secteur d'Oudjda. — On a procédé à la révision du réseau télégraphique et téléphonique chérifien d'Oudjda.

Exploitation : Le Service a assuré, pendant le mois, la transmission de 3.796.892 mots par T. E. ; de 412.747 mots par T. S. F. et de 38.893 mots par T. O. ; les postes d'écoute ont reçu 99.526 mots.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Conférence faite par M. A. de Tarde à la Salle des Conférences de l'Exposition de Casablanca : « Le Maroc école d'énergie ».

Mesdames Messieurs,

« Le Maroc école d'énergie » je sens bien tout ce que ce titre a d'ambitieux pour une causerie de quarante-cinq minutes — montre en mains —... Je me représente non moins vivement tout ce qu'il vous rappelle sans doute de « déjà lu », presque de suranné, évoquant cette époque récente, et déjà si lointaine, (car la guerre a terriblement vieilli de formules et d'idées) où foisonnaient les professeurs d'énergie en chambre, où les plus dilettantes de nos écrivains goûtaient dans ce seul mot d'énergie une sorte de jouissance littéraire et contemplative... Aussi, vous dois-je tout de suite cet aveu : ce titre, je ne l'ai pas choisi.

Il s'est imposé à moi presque de force, au cours de mes premières impressions du Maroc. Dieu me garde de croire ces impressions originales et nouvelles ! Elles sont sans doute très banales, au contraire, mais c'est précisément ce qui m'assure de la réalité du thème que je vais développer devant vous. Ces impressions ne sont pas autre chose, du reste, que la réaction naturelle d'un esprit formé aux disciplines françaises et latines — et qui porte en lui, sans le savoir, tout un lot de certitudes sur la vie, l'action, l'idéal — lorsqu'il est mis en brusque contact avec un pays très vieux, où le plus authentique moyen-âge a gardé sa couleur, un pays nouvellement ouvert aux influences européennes.

Les premières impressions qui se gravent en l'esprit, dans une terre comme celle-ci, où se juxtaposent deux civilisations, l'une ancienne, indolente, et comme rassa-sée, sur qui le désir du mieux ne mord plus, — et l'autre récente, mais âpre, laborieuse, bandée comme un arc vers son but — les premières impressions, dis-je, d'un voyageur réfléchi, viennent toutes naturellement se grouper autour de l'idée d'effort. Il semble bien que l'abîme véritable qui sépare ces deux races soit là, dans une notion différente de la valeur du travail, du but de la vie.

C'est un lieu commun de parler de l'indolence arabe, et c'est un lieu commun aussi d'y découvrir une orgueilleuse philosophie. Ce motif a inspiré des artistes exquis, André Chevrillon, J.-J. Tharaud, sur qui cette agonie de l'énergie, avec toutes les dégradations et les nuances spirituelles qui l'accompagnent, — cette harmonie subtile des âmes languissantes lentement défaits dans le rêve, avec les horizons du désert pleins des tremblements et de mirages — exercent une sorte de fascination esthétique.

Comment se soustraire, en effet, au poison de paresse que verse cette vision : par un midi incandescent, une blanche ruelle de Rabat ou de Fez, à demi baignée d'une ombre transparente comme une eau de source, des seuils jonchés de fantômes dormants, enroulés dans leur burnous dont pas un pli ne bouge, — et parfois, comme pour souligner d'un éclair de vie la mort de ces choses, une petite fille en robe orange qui traverse en dansant la lumière.....?

Ce sont ces rêveurs étendus, qui ont inventé ce charmant proverbe : *Le rien-faire est semblable au miel*. Le moindre détail de leur vie illustre cet axiome. Et tenez, quoi de plus indolent que la babouche, la babouche jaune serin fleurie d'arabesques, qui se chausse et se quitte sans un effort, où le pied se meut à l'aise, et qui semble faite pour les glissantes promenades rêveuses, non pour la marche, ni pour la course?

Mais, plus que tout, ce sont les cimetières qui nous conduisent au secret de l'âme musulmane. En ces splendides lieux de loisir, la familiarité des vivants et des morts, couchés à fleur de terre, est plus vraie qu'en nul autre endroit du monde. Je n'oublierai pas le jour où m'apparut pour la première fois le cimetière de Rabat, cette pente herbeuse en face de l'Océan, semée de pierres anonymes, toutes orientées comme par un aimant vers le Lieu-Saint qu'elles regardent — (et toutes les tombes de tous les pays de l'Islam sont ainsi, rangées en un cercle immense autour du tombeau du Prophète).... Parmi ces petites bornes mortuaires, enfouies sous les soucis et les marguerites, se tenait le peuple voilé des femmes, les unes debout, les autres assises face au scintillement de la mer ; des rondes d'enfant se croisaient comme des jeux d'hirondelles ; et ainsi, dans ce décor sobre et nu, de blanc et d'azur, on eût dit l'assemblée des ombres dans les Champs-Élysées antiques. Ce n'était plus un paysage de la Terre, c'était une scène de la vie d'outre-tombe, où le Temps est suspendu, l'effort aboli, où l'existence n'a plus ni brûlure ni fièvre, et se consomme dans l'insubstance d'un rêve sans fin.....

Et cependant, quand on a dit *indolence*, on n'a dit qu'un mot — et un mot obscur. Il n'est pas vrai que l'indigène répugne à tout travail ; on le voit s'acharner à d'humbles besognes de bête de somme, et, pour rapporter une brassée de bois mort, braver la fatigue de plusieurs lieues sous le soleil. Ce sont là les travaux passifs, les travaux ménagers, de la vie quotidienne. Mais, si rudes qu'ils soient, ce ne sont pas de vrais travaux, ils n'ont pas leur source dans la volonté. Il n'y a de travail véritable que pour celui qui ne doute pas de l'amélioration du monde. L'idée, toute moderne, de Progrès, a mis dans l'humanité un ferment d'action incomparable. Or, l'indigène ne croit pas que sa vie puisse changer. Son indolence n'est qu'une radicale indifférence au changement.

L'immobilité de la vie musulmane, voilà ce qui scandalise et ce qui charme à la fois le français qui débarque au Maroc. A chaque pas ressuscite à ses yeux un passé séculaire qui s'est perpétué là, dans le Moghreb oublié, hors des convulsions européennes....

Le nouveau-venu pensait se déplacer dans l'espace, et c'est à travers le temps qu'il voyage. Fez, avec son université Karaouiyne, célèbre dans tout l'Islam, ses chaires où le professeur enseigne au milieu de ses élèves accroupis, les farces rituelles de ses étudiants, qu'on dirait extraites de l'Ébelais, évoque la ville universitaire du moyen-âge. Et Marrakech, la languide cité saharienne, endormie à l'ombre de sa palmeraie où tremble une étincelle des neiges de l'Atlas, — avec le dédale de ses souks, où les corporations conservent fidèlement, à travers les âges, les mêmes modèles, les mêmes dessins de broderies ou de ciselures — Marrakech, sur qui s'allonge la grande ombre du palais du Seigneur, maître de l'impôt et de la justice, n'est-ce pas la ville féodale intacte du XIII^e siècle? Les derniers barons du moyen-âge sont ici, au cœur de l'Atlas ; et leurs kasbahs, plantées sur les cîmes comme de vieilles dents, surveillent les vallées étroites où passent les caravanes....

C'est au milieu de ce monde en sommeil que la civilisation européenne est venue brusquement s'implanter. Elle ne se mêle pas à lui, elle le frôle seulement, et ne forme encore, le long de la côte, que quelques points de fièvre et de tumulte. Elle a semé d'abord de toutes parts ces chantiers indigènes d'une poésie singulière où l'arabe en culotte mauve, auprès du noir à pagne violet, et du sicilien, et de l'espagnol, trace la route ou pose le rail.... Puis des villes sont nées.

Et comment voir aujourd'hui, sans émotion, du haut de l'Anfa par exemple, Casablanca, cette cité monstre, surgie des sables en trois ans, avec des immeubles à cinq étages en plein bled, et cette amorce de jetée qui griffe la mer, indique une volonté d'emprise sur les vagues. Certes, c'est une image de désordre et de dispersion qui vous saisit tout d'abord, mais on sent en même temps quelque chose de fort, de tendu vers un but terrestre, réel. On devine que sous ce chaos s'agite une foi puissante, et qu'à travers mille obstacles et mille détours, malgré mille hasards, de cette agglomération sans forme se déga-

gent les linéaments d'une cité idéale, pacifique et riche, vaste entrepôt des produits d'Afrique, première porte de continent noir, dont le rêve est apparu d'abord en quelque cerveau hardi, et qui est devenue maintenant la foi de plusieurs millions d'hommes, réconciliés dans cette vision lointaine...

Ainsi se révèle, aux yeux du nouvel arrivant, l'antithèse de deux mondes : l'un dominé par l'effort, — l'autre, enlisé, et qui semble ne plus rien vouloir.

C'est en précisant et en poursuivant cette opposition que nous aurons chance, je crois, de résoudre ce grand problème : *Qu'est-ce que la France est venue apporter au Maroc de neuf et de fécond? Qu'est-ce que l'âme indigène, qu'est-ce que l'âme française elle-même gagnent à ce contact?* — Et c'est par là encore que nous découvrons, je l'espère, le sens véritable, encore obscur pour beaucoup, et si souvent discuté, de notre effort colonisateur en général.

* * *

Un partisan de l'Islam, qui croit deviner où je veux en venir, m'arrête tout de suite : « C'est une prétention bien injuste, me dit-il, de croire que, jusqu'à vous, nous avons ignoré l'énergie. Ce pays n'a pas toujours été ce que vous voyez, il a connu de glorieuses époques, il a vu naître des empires qui débordaient sur deux ou trois continents, et les grands conquérants de sa race qui les fondèrent n'eurent pas le cœur moins bien trempé que les Alexandre et les Napoléon. »

Ce défenseur de l'Islam a raison. Oui, cette terre est celle des fulgurants empires, mais des empires éphémères et tôt écroulés. Toute l'histoire du Maroc, et non pas seulement du Maroc, mais de l'Afrique du Nord, est l'histoire de tribus successives qui surgissent de l'ombre tout à coup et se ruent à la conquête du monde ; mais, bientôt épuisées, elles s'arrêtent, et, impuissantes à rien bâtir de durable, ni à créer des liens réels entre ces peuplades assemblées de force, elles voient leurs dynasties, d'un jour s'évanouir sans laisser de traces, étoiles filantes de l'histoire....

Combien de siècles le Moghreb a-t-il vécu ainsi — dans une anarchie coupée de brèves et éblouissantes tyrannies? Les premières conquêtes arabes, au VIII^e siècle, ne laissèrent après elles nul pouvoir effectif. Étaient-ce même des conquêtes? C'étaient de magnifiques prouesses, des fantasias à travers les peuples. L'immense empire des Khalifes qui s'étendait, au VIII^e siècle, du fond de l'Orient jusqu'aux Gaules, se désagrège sans laisser son empreinte sur les pays conquis. Le Moghreb retombe à la poussière des tribus. Mais de brusques sursauts établissent un ordre fugitif dans ce désordre.

C'est d'abord l'empire almoravide, fondé au XI^e siècle par un berbère saharien, un condottière mystique qui vit d'orge et de lait de chamelle. Ce conquérant soumet tous les roitelets marocains de Fez, du Tadla, de Tanger, passe le détroit et bat près de Tolède Alphonse VI, roi de Cas-

tille et de Leon. Puis il meurt, et son empire avec lui. Alors, sous une poussée nouvelle, venue de l'Atlas, les Almohades fondent un état plus vaste encore, qui comprend Grenade, Cordoue, Bône et Tripoli. Mais, au XIII^e siècle, il a déjà disparu. C'est le tour des Beni-Merim qui reconstituent pour un temps l'immense empire almohade, et succombent bientôt à la désagrégation.... Nous sommes au XVI^e siècle, en plein réveil religieux de l'Islam. De la vallée désertique de l'oued Drâa, sort un chérif, un saint, qui prend le pouvoir, et unit à nouveau ces éléments dispersés. La dynastie des chérifs saadiens ne dure qu'un siècle, mais elle est remplacée par celle des chérifs hassaniens qui règne encore. Continuité du reste toute apparente, car le pouvoir est si faible qu'à chaque avènement nouveau, en face des insurrections triomphantes des tribus, le royaume est tout entier à reconquérir.

Eh bien! quelle autre histoire, je le demande, offre une si singulière succession d'empires gigantesques et fragiles? C'est cela, l'énergie musulmane. Courte et brillante, impuissante à mettre son empreinte sur les choses, elle n'est qu'un autre visage de l'indolence, comme la colère n'est qu'un autre visage de la faiblesse. Aussi bien, voyez l'arabe accroupi dans son burnous, au coin d'ombre d'une ruelle, sa guitare à côté de lui.... N'est-ce pas lui qui tout à l'heure se relèvera, tout repu de paresse, prendra son cheval, et pour rien, pour le plaisir, se livrera à la plus folle chevauchée dans le bled? La fantasia, ce déchaînement sauvage de forces nerveuses sans but, est bien une invention arabe. Elle traverse les oasis d'indolence où s'écoule la vie musulmane, comme un éclair traverse la nue.

Il n'y a d'énergie que celle qui dure. Comparez au kaléidoscope de l'histoire marocaine la rude et logique histoire de la dynastie capétienne, qui a fait la France, et cette lente action tenace, suivie pendant des siècles, qui a fondu le peuple le plus homogène de l'Europe, le seul peut-être qui ne compte pas d'opprimés dans son sein....

Aussi, cette continuité de l'effort, le souverain français, héritier de Rome, l'a-t-il formulée dans sa notion de l'état, réalité immortelle qui survit aux individus, et s'incarne en des organes permanents. Le souverain musulman, lui, n'a conçu qu'un état intermittent, une administration et une armée intermittentes. Bornant son effort à la perception de l'impôt, il n'a jamais visé que la soumission extérieure, et non la fusion intime des peuples conquis. Ne suffirait-il pas de signaler cette opposition entre l'idée latine de l'Etat, et l'idée du raghzen pour comprendre ce que l'énergie française apporte d'abord au Maroc : un gouvernement stable, des organes d'administration continus?

Tout ici révèle cette brièveté du vouloir. Et, plus que tout peut-être, l'art arabe, cet art si minutieux, si savant et si fragile, qui préfère le plâtre mol au marbre, à la belle pierre, qui dédaigne la matière dure. Si bien que les œuvres de l'homme ici se délitent, croulent en quelques années, que les remparts et les minarets tombent en poussière, et que, les soirs d'été, à Marrakech, quand le

vent s'élève, on le voit soulever, emporter dans ses tourbillons, les débris même de la ville, toute en boue séchée, dont la poudre forme un rideau doré à la lumière du couchant... Et ainsi périssent chaque jour ces chefs-d'œuvre de la vie sensuelle, ces palais, comme la Bahia aux sept cours intérieures, ou mûrissent les grenades, où chantent les jets d'eau, et soupirent les ramiers — ces palais d'Ariane aux mille et un couloirs enchantés, par où se dégrade et s'atténue la cruelle lumière du jour jusqu'aux chambres secrètes, à peine éclairées en plein midi du reflet bleu des mosaïques et de l'or adouci des plafonds... Toutes ces grâces sont d'un jour. Bientôt les mosaïques s'usent, pèlent sous les pas, les plafonds se craquèlent, les stucs de plâtre se brisent, les canaux s'engorgent... Et le Temps reste vainqueur. Il ensevelit peu à peu ces grandes cités où tant d'art et d'ingéniosité se sont dépensés, et dont il ne restera rien pour les historiens de l'avenir, tandis que les squelettes des voies romaines, les fragments d'aqueducs et de ponts, les statues intactes sous la terre, témoigneront éternellement de la vigueur de l'art antique.

Tout passe. L'art robuste
Seul a l'éternité.
Le buste
Survit à la cité.

Aussi, quand je cherche à me représenter l'énergie arabe, si brûlante et si vite retombée, je songe à cette plante du désert d'Afrique, l'aloès, ou plus exactement l'agave, dont la silhouette coupe les lignes nues du bled marocain.

Ce bouquet de glaives bleus, ce faisceau d'armes épanoui, cette rose d'acier aux pétales aigus, pousse à fleur de sable, et, pendant de longues années, végète ainsi, courte et ramassée, s'agrippant au sol en vue de l'élan futur. Et tout à coup, son sommeil est traversé d'un songe puissant ; alors, entre les jeunes feuilles enroulées de la tige surgit un pistil géant, une fleur prodigieuse qui mesure le ciel, s'y jette d'un bond, se hausse jusqu'à dix avec ses efflorescences rigides, qui se grave sur l'horizon et vingt fois la taille de la plante — une fleur métallique, comme un signet décoratif aux portes du désert — une fleur conquérante enfin, qui ne se penche pas, qui ne s'abandonne pas avec la grâce négligente des fleurs de France, mais qui défie l'espace, prend possession de l'azur, et le découpe... Mais bientôt, cette ardeur l'épuise. Toute la sève a quitté les feuilles pour la tige superbe. Aux pieds de l'orgueilleuse, les glaives se flétrissent. La plante a donné sa vie dans un unique effort. Pourtant elle ne déchoit pas ; elle ne s'incline pas, elle se brise d'un coup et tombe à terre, et son cri stérile s'étouffe dans les sables.

Eh bien ! ce cri dans le désert, cette brève et vaine floraison, ce sont les empires almoravide, almohade, mérinide, c'est toute cette suite d'empires démesurés et vite rompus — ce sont ces brusques mouvements de tribus qui, hier encore, enflammaient contre nous des territoires paisibles, et qui, dès le premier coup de poing donné, comme vous le disait le Colonel Berriau, retombaient à

leur indolence retrouvée. — c'est l'énergie musulmane enfin, qui ne connaît ni la persévérance ni les longs desseins.

* * *

Pourquoi me suis-je attardé à cette esquisse : le Maroc tel qu'il apparaît à un français nouveau-venu, dans son pittoresque présent et dans son histoire ? C'est pour mieux définir, par contraste, ce que ce français lui apporte.

J'évoque le *Galilée*, cette frêle barque qui, en septembre 1907, accostait à la rade périlleuse de Casablanca. Quelles promesses inconnues tenaient dans les flancs de sa mince carène ? Pourquoi cette poignée de marins français qui prenaient pied sur une terre jusque-là rebelle à toute influence étrangère, nous apparaît-elle aujourd'hui, comme le premier tableau d'une légende, — la réplique, moins grandiose sans doute, mais si émouvante encore, de la caravelle de Christophe Colomb abordant l'Amérique ? De ce premier choc au rivage endormi, l'écho allait retentir et s'étendre, et, en moins de huit ans, couvrir tout un immense pays...

Nous voici donc au seuil du problème, véritable objet de cette causerie : A ces terres musulmanes, si orgueilleuses de leur destinée, si assurées de connaître le souverain bien, que sommes-nous venus dispenser, quoi de neuf et de puissant, qui vaille sûrement, pour elles et pour nous, les douleurs et les efforts de l'occupation ? Quel est le sens enfin de tout ce qui s'accomplit ici ? Problème capital aux yeux de tout citoyen qui pense, puisque de sa solution dépend la condamnation ou la louange de notre effort colonial.

Or, j'entends un philosophe sceptique me répondre :
« A ces races immobiles et sans désir, nous n'apportons
« qu'une chose nouvelle : l'inquiétude. Leur existence,
« qui tourne dans un cycle de besoins très simples, leur
« assure le bonheur, l'équilibre intérieur. Nous, quel est
« notre rôle ? De rompre cet équilibre, d'accroître le nombre
« de ces besoins, afin de répandre les produits de notre
« industrie. Un berbère du Sous, se promenant à l'Exposition
« de Casablanca, dira sans doute comme Socrate
« visitant les souks d'Athènes : « *Que de choses dont je
« n'ai pas besoin !* » Oui, mais demain il en aura besoin...
« Demain, nous lui aurons donné l'idée, puis l'impérieux
« désir, de ces tissus, de ces machines, de ces choses de
« luxe qu'il ignorait. Ainsi s'implantent les goûts nouveaux,
« source de profits pour les nations productrices.
« Ainsi l'Angleterre importa ici pour la première fois, il
« n'y a pas bien longtemps, le thé vert dont l'usage est
« devenu chez les marocains si nécessaire que sa disette
« serait aussi grave que la famine. Et voyez encore ce
« spectacle étrange : un autobus rempli d'indigènes dans
« le bled. Il y en a jusque sur le toit, assis sur des chaises ;
« d'autres sont pendus en grappe au marchepied. Calotés,
« couverts de poussière, ils montrent des visages ravies.
« Ils vont vite : et c'est une jouissance nouvelle, dont
« ils ne pourront plus se passer. Le goût d'aller vite,

« c'est peu de chose en apparence, mais cela va bouleverser leur vie, étendre leurs curiosités et leurs désirs. « Le bédouin, assis sur l'extrémité du derrière de son petit âne, portait toute une philosophie en croupe, celle de la vie lente, paresseuse, sobre. L'autobus, d'un tour de roues, a écrasé cette philosophie... Voyez donc, continue mon interlocuteur, que ce que vous appelez coloniser consiste seulement à enfiévrer la vie de ces peuples tranquilles. Et tout cela pour un résultat marchand, pécuniaire. Appréciable, certes, à notre point de vue, mais qu'il est hypocrite de masquer de grands mots, car enfin, en multipliant les besoins, on multiplie les souffrances, on recule le bonheur. Coloniser, ce n'est pas hausser la conscience d'un peuple, c'est lui vendre des marchandises. »

Messieurs, le philosophe sceptique que j'ai fait un peu longuement parler — un sceptique parle toujours longtemps, il a besoin de se convaincre lui-même — n'a vu que la surface, l'écume des choses. Ou plutôt, son raisonnement n'éclaire qu'un versant de la réalité. S'il est peut-être vrai pour le peuple colonisé (mais je n'en crois rien, car il n'y a pas de plus grande noblesse que l'inquiétude) — il est faux, à coup sûr, pour le peuple colonisateur.

Une vérité m'apparaît certaine, c'est que, si la suprême raison de l'effort colonial, c'était en effet d'écouler des produits et de gagner de l'argent, nous n'aurions point, nous autres français, imprégnés d'idéalisme latin, poursuivi avec tant de ténacité une œuvre colonisatrice aussi étendue, aussi remarquable, que celle de ces quarante dernières années. Il a fallu, pour qu'elle ralliât nos forces, et suscitât notre activité, qu'elle s'appuyât, et peut-être à notre insu, sur un sentiment réel et profond. Un idéal tout utilitaire peut contenter certaines races plus positives ; il ne saurait nous suffire, à nous. Quelle est donc cette religion intérieure qui nous a poussés à disséminer dans le monde ces filiales de la France, ces terres où domine le nom français, et dont l'ensemble forme déjà la plus grande France, source de notre orgueil et de notre foi ?

Il fut un temps — pas très éloigné du reste — où l'on eût répondu sans hésiter : La France fonde des Frances nouvelles afin d'y propager sa civilisation et ses idées. Elle a promulgué les Droits de l'Homme, qui sont le premier essai d'une législation universelle s'appliquant à toute l'Humanité. Les colonies ne doivent être pour elle que l'occasion de vérifier la bienfaisance de ces lois sur les peuplades inférieures, élevées de force jusqu'à la dignité de civilisés. Telle est la vieille doctrine coloniale, la doctrine classique. Elle nous a valu les révoltes de Saint-Domingue, des déceptions sans nombre...

Contre cette doctrine qui méprise les réalités, et engendre des désastres, le philosophe sceptique avait beau jeu tout à l'heure. Mais voici quelques années que les bons esprits l'ont abandonnée. On a reconnu que cette politique d'assimilation forcée, sous prétexte de bienfaisance et d'humanitarisme, n'était que la forme la plus brutale de la con-

quête, et, en outre, la plus maladroite. On a emprunté aux Anglais, aux Hollandais, une partie de leurs souples méthodes. Et alors est née l'idée du Protectorat...

Je n'y reviendrai pas. Elle vous a été brillamment exposée ici même par M. Chailley. Elle a été éloquemment commentée encore par M. Albert Sarraut dans une soirée inoubliable qui fut la fête du Protectorat, le triomphe d'une politique, et de l'homme qui lui a donné son énergie et son génie... Non, nos colonies ne sont pas faites pour renvoyer à la métropole son propre reflet complaisant. La France n'a que faire de se mirer ainsi elle-même. Mais il faut qu'entre elle et ses filiales, ce soit un loyal échange de services : elle leur prête ses énergies, des chefs qui stimulent sa vie et mettent en valeur ses richesses — les colonies lui renvoient à leur tour, quoi ? Nous allons le voir : des forces accrues, un sang rajeuni.

Qu'on ne dise pas, au surplus, que cette politique du Protectorat n'est qu'un simple procédé de marchands, excluant tout idéal, et qu'elle équivaut, comme l'a écrit un économiste célèbre, à un abandon pur et simple de nos droits. Car non seulement, c'est la politique économique la plus habile, celle qui s'appuie sur l'indigène, respecte sa religion et ses coutumes, et réserve au peuple protecteur la seule impulsion centrale, mais c'est aussi la plus sûre méthode pour élever l'intelligence des peuples conquis, et développer les richesses originales de leur âme. Car, où s'appuyer, à quoi de fixe et de solide ? pour instruire une race, et préparer l'avenir, si l'on commence par ruiner les assises de l'être, en détruisant les mœurs, les croyances, toutes ces alluvions spirituelles lentement déposées par les âges ? Aussi, vous le savez et M. Loth vous l'a dit l'autre jour, ce respect est le principe dominant de notre enseignement au Maroc.

Et cependant, Messieurs, il me semble que, ni cet idéal éducatif du Protectorat, ni l'idéal plus positif des économistes (mettre en valeur toutes les richesses latentes d'un pays) ne donnent la profonde signification de notre effort colonial.

Cette signification, nous la trouverons, je crois, dans les exigences de notre race elle-même.

On colonise pour s'enrichir, dites-vous ? Oui, c'est là le but individuel, apparent, immédiat — et sans doute, n'est-ce qu'un moyen dont se sert la race pour des fins plus lointaines et plus hautes.

Vous savez que, suivant un célèbre penseur pessimiste, l'amour ne serait qu'un piège subtil de l'Espèce pour assurer sa perpétuité. — une grande duperie au fond, — une mystification éternelle par quoi, lorsque deux amoureux croient s'être choisis pour leurs qualités, c'est l'enfant à naître, l'enfant encore dans les limbes, qui les inspire, les dirige, les unit.

Il y a ainsi, dans l'humanité, de grands desseins qui se réalisent avec le concours des individus, mais à leur insu, ou plutôt à l'insu de la masse, car les êtres d'élite incarnent ces volontés obscures de l'univers, et ils deviennent alors vraiment les maîtres du Destin...

Or, Messieurs, quand je considère la croissance rapide, prodigieuse, de notre empire colonial depuis 1870, quand, à l'heure même où la France semblait anéantie, je la vois essaimer sur tous les points de la Terre, et, s'augmenter, après l'Algérie, de la Tunisie, du Tonkin, du Dahomey et de l'hinterland du Sénégal, de Madagascar, du Maroc, s'annexant ainsi un territoire vingt fois plus étendu que le sien, — quand je songe surtout que nul plan, nul système préconçu ne nous a guidés dans ces conquêtes successives, et qu'en dehors de quelques hommes d'état, la masse n'a pas compris jusqu'aujourd'hui la grande œuvre qui s'accomplissait — il m'est impossible, je l'avoue, de ne pas penser que c'est un de ces soi-disant inconscients de l'histoire, c'est-à-dire une force intérieure, un irrésistible sentiment, qui nous a poussés à émigrer vers ces terres périlleuses.

Quel sentiment? Ces conquêtes ne répondaient pas à des besoins matériels. Elle n'étaient pas déterminées, — comme le fut l'expédition du Transvaal, par exemple, pour les Anglais — par des intérêts acquis, financiers ou commerciaux. Elles n'étaient pas imposées davantage par l'excédent de notre population.... Cependant, elles ont eu l'apparence d'un enchaînement de faits inéluctable, d'un drame logiquement déroulé; et qui lira cette histoire dans cent ans se défendra mal contre la pensée d'y trouver la preuve d'une politique réfléchie....

Nous savons ce qu'il en fut: nulle vue d'ensemble, nulle doctrine, des discussions également confuses, et non encore closes, entre les partisans et les adversaires de la colonisation.... Et l'œuvre, au hasard, à tâtons, s'est pourtant accomplie...

Eh bien! Messieurs, la force intérieure qui nous a poussés vers l'expansion coloniale, c'est, je crois, le besoin d'un dérivatif à notre impérialisme traditionnel meurtri par la défaite, — c'est une révolte des énergies étouffées de notre race.

Et quand même ces conquêtes eussent été une erreur ou une imprudence — ce que je nie — elles nous auraient encore sauvés du découragement.

C'est un trait constant de nos expéditions coloniales, qu'elles furent toutes engagées, depuis l'intervention de 1830 à Alger jusqu'au débarquement de 1907 à Casablanca, non pour des raisons de lucre, mais pour venger une atteinte à l'honneur français. Sans l'idée de nos compatriotes offensés, d'une insulte à notre pays, aucune de nos colonies peut-être ne se fût fondée. Le froid appel à l'intérêt n'eût rencontré que des indifférents. Qu'on le blâme ou qu'on le loue, tel est l'instinct de notre race latine. Ce goût colonial fouetté par la défaite, cette revanche provisoire ardemment cherchée hors du sol d'Europe, c'est sans doute la forme larvée de l'idéal qui soulevait les armées révolutionnaires et napoléoniennes. Et, pour remonter encore le long de la chaîne, c'est le durable virus, jusqu'à nous transmis par le sang, de l'idée romaine :

Tu regere imperio populos, Romane, memento.

Si l'on accepte cette interprétation morale de notre effort colonisateur, ce qu'il y a d'impérieux, de fatal en apparence, dans notre histoire coloniale de ces dernières années, s'explique aisément. Nous fûmes jetés vers des terres nouvelles surtout par l'instinct de maintenir en nous les vertus originales de notre race. A travers l'impatience héroïque de nos soldats, l'abnégation de nos administrateurs, à travers même l'égoïsme légitime de nos colons, notre peuple tendait à éprouver ses forces, dont les plus rares (jusqu'à hier du moins, jusqu'à la formidable mêlée européenne) n'avaient presque plus d'emploi dans les vieilles sociétés d'Europe.

Car si, pendant de longues années, nous n'avions pas eu nos colonies, ces vastes terres nues, déshabitées, où s'exaltent les rêves latins, — appeler à la vie ce qui sommeille, créer de l'ordre sur les ruines du désordre — ces terres neuves qui crient l'audace — en quel lieu, je le demande, se fussent développés ces dons d'initiative et de construction, que nous avons hérités des proconsuls de l'ancienne Rome? Où les êtres d'élite, ceux qui avaient encore le goût de l'action et du commandement, eussent-ils exercé leur volonté? Où se fût cultivé le goût du risque et de l'aventure, de tous ces beaux dangers, comme dit Platon, qui font l'attrait de la vie?

Le général Lyautey, dans une formule dense et riche de sens, a dit de l'Afrique du Nord qu'elle est pour notre race « ce qu'est le Far-West pour l'Amérique, le champ par excellence de l'énergie, du rajeunissement et de la fécondité ». Oui, dans ces champs d'entraînement lointains et meurtriers, la race a maintenu ses « réserves de salut » et ces grandes vertus qui devaient briller aux jours d'épreuve....

Ah! Messieurs, aujourd'hui, l'énergie française a retrouvé en Europe un champ à sa mesure! Et elle s'y est montrée tout de suite si vivante, qu'on a douté si elle était née ainsi tout à coup, et qu'on a prononcé le mot humiliant de miracle. Il n'y eut point de miracle, et cette France nouvelle, c'était la France de toujours, mais ce n'était pas celle qu'on voyait. L'élan, le sens du sacrifice, le culte du beau courage souriant, toutes ces vieilles vertus de la race donnaient dans son cœur. Combien de fois avaient-elles brillé sur les territoires méprisés de la guerre coloniale, sur les plateaux de Madagascar et du Tonkin, dans les déserts de Mauritanie et les plaines du Maroc! Et que de milliers de jeunes gens aussi, sans quitter la France, s'étaient enflammé l'imagination à la lecture de ces « épopées coloniales », selon le mot révélateur du colonel Baratier, — avaient reconquis le sens de l'héroïsme à la pensée de ces terres où coulait le sang français pour le prestige d'un nom qui était le leur! Combien même, au récit de ces actions, avaient éprouvé le dégoût de leur vie, et s'étaient engagés dans l'armée! Je nommerai ce petit-fils d'Ernest Renan qui, abandonnant ses études commencées en Sorbonne, prenait l'habit militaire et courait combattre en Mauritanie. Ce fils d'une illustre race intellectuelle, pliée à tous les jeux les plus faisandés du dilettantisme, ne retrouva

sa raison de vivre que dans le désert et l'existence rude des camps. Les minutes les plus enviables de la vie lui parurent celles qui se consumment dans une attaque héroïque, où l'être jette sa flamme suprême... Aujourd'hui, Messieurs, ce nom est glorieux, et je salue, avec une émotion fraternelle, la mémoire d'Ernest Psichari, lieutenant d'artillerie coloniale, tombé dès les premiers jours de la guerre, en tête de ses hommes...

* * *

Quelque appui que me prête un si beau sujet, ce n'est pas cependant sur le seul héroïsme militaire que je voudrais insister. De toutes les vertus de l'âme française, maintenues vivantes au contact des colonies, c'est la première et la moins oubliée. Mais il y a encore les vertus que j'appellerais *politiques* (en restituant au mot tout son beau sens antique) — et qui, du reste, se confondent souvent avec la première dans les pays neufs où les qualités civiles sont de commandement et d'action.

En politique, le sens créateur, c'est l'esprit d'organisation. Et organiser un peuple, c'est bien plus difficile que de le conquérir. Ou plutôt, c'est le conquérir pleinement, achever l'œuvre qu'une opération militaire n'a fait qu'amorcer.

La conquête militaire supprime, elle ne crée pas. Il faut ensuite restituer au peuple soumis un pouvoir, des organes, dont le prestige sur lui soit certain, c'est-à-dire fondés sur ses mœurs. Il faut lui rendre enfin cet équilibre d'âme sans lequel toute construction politique n'est qu'un leurre. Mais pour cela, que d'intuition, de souplesse, de tact, ne faut-il pas chez le peuple conquérant!

Qui de vous, Messieurs, n'a ouï parler de ce fameux défi lancé au monde par le professeur Ostwald, chimiste d'outre-Rhin, prophétisant que l'Allemagne devance tous les peuples sur la voie du progrès, parce qu'elle seule détient le « secret de l'organisation » ? Ah! que le professeur Ostwald fut donc mal inspiré! Je ne connais pas, (ni le professeur Ostwald, je pense), de « secret de l'organisation » — à moins qu'il ne s'agisse d'un de ces procédés simples, improprement qualifiés de lois, comme la *division du travail*, dont l'invention ne remonte pas du reste à un Allemand, mais à l'Anglais Adam Smith. Mais, s'il y a vraiment quelque secret dans l'art de faire une nation avec une poussière d'individus et de peuples, je vois bien que les races latines possèdent sur les races germaniques un singulier privilège. Outre l'amour de l'ordre, et de la discipline consentie, elles ont la finesse d'esprit, une infinie faculté d'adaptation, et, par dessus tout, cette forme la plus haute du don de comprendre : la *sympathie*.

Or, il n'y a pas de qualités plus étrangères à l'Allemand. Incapable de sortir de lui-même, son esprit est affligé d'une sorte de partialité constitutionnelle. De là vient que s'il montre une réelle puissance dans l'organisation des pays proprement allemands, s'il a su créer chez lui des usines géantes, des laboratoires et des universités mons-

tres, des armées innombrables de soldats... et d'espions, — il a lamentablement échoué vis-à-vis des peuples étrangers, et des éléments étrangers de son propre empire.

L'Allemagne a le génie de l'organisation, dites-vous? Eh bien! Et l'Alsace-Lorraine, et la Pologne, et le Danemark? Qu'a-t-elle fait de ces malheureux pays, où son iniquité a semé la révolte et l'anarchie? Et ses propres colonies d'Afrique, comment leur a-t-elle assuré la paix? Souvenez-vous des insurrections sanglantes des Herreros... Cette race veut une impossible hégémonie, mais elle ne la conçoit que par l'asservissement des autres...

Et nous, à ce rêve d'une organisation brutale imposée aux peuples par l'épée, nous, dont le génie est par essence humain, donc universel, nous opposons le vœu d'une organisation vivante et souple, qui naît de l'adhésion spontanée de tous, qui ne force pas l'intimité des consciences — d'une organisation démocratique enfin.... Et j'ai le droit de penser qu'en cela nous traçons le grand chemin où passeront un jour tous les peuples, car il faudra longtemps, j'imagine, avant que la doctrine germanique de la force rallie dans le monde les mêmes puissances d'opinion, soulève les mêmes armées enthousiastes, que l'idéal de droit et de liberté dont se réclame la France!.....

Aussi, quelle empreinte n'a-t-elle pas laissée dans le pays où elle a dominé. Le type immortel du colonisateur français, c'est Bonaparte, emmenant en Egypte avec son armée toute une couronne de savants et d'artistes, des mathématiciens, des géologues, des ingénieurs, des dessinateurs, des chimistes, des archéologues — et fondant si solidement notre prestige que, pendant tout un siècle, c'est aux français, et aux français seuls, que ce pays a fait appel pour s'organiser... Un français créa son armée, un français créa sa flotte et l'arsenal d'Alexandrie; un français dirigea ses travaux publics. Un français encore construisit le barrage du Delta. Un autre — un demi-fou celui-là, Charles Fourier, maître de Saint-Simon — imagina le premier de percer l'isthme de Suez; on le railla de ses folies, puis un jour, un homme d'action en fut illuminé — et Ferdinand de Lesseps, un français encore, se mit à l'œuvre! Quel témoignage de notre génie organisateur que ce pays tout marqué de volonté française!

* * *

Organiser un pays neuf, c'est d'abord inventer — *inventer l'avenir*. Or, l'invention, la trouvaille ingénieuse et prompte, n'est-ce pas le don français par excellence? Sur ces terres aux mille richesses dormantes, il suffit d'une idée heureuse pour faire naître l'or et circuler la vie. Une intuition juste y a plus de prix que toute une armée de travailleurs ou une grande masse de capitaux.

Celui qui le premier, en face du Dakar de 1902, petite rade foraine perdue dans les sables, sans eau ni charbon, inventa Dakar-grand-port-maritime, celui-là put être taxé de visionnaire, mais ce visionnaire était un homme d'action, et dix ans après le grand port avait surgi.

Et, Messieurs, pourquoi chercher des exemples hors d'ici? Vous en avez sous les yeux de plus audacieux encore. Un pays hier en pleine décomposition, aujourd'hui repêtré par une volonté lucide, des réseaux de routes tracés, des rails enfoncés jusque dans le centre des terres, de grandes villes amorcées dont le plan est construit d'avance, des fleuves créés (car n'est-ce pas créer un fleuve que de vivifier ses eaux inutiles en les sillonnant de bateaux?) — la paix enfin portée jusque dans les montagnes — et tout cela avec une rapidité sans exemple dans notre histoire coloniale, et peut-être dans le monde, — quel plus bel exemple que le Maroc de ce que peut l'énergie française?

Et comme couronnement de cette œuvre immense, cette Exposition que nous clôturons aujourd'hui! — cette sorte de défi lyrique aux timides et aux douteurs, cet acte de foi — de foi en la victoire — conçu joyeusement un jour du mois de mars, et devenu, moins de six mois après, en pleine guerre, cette blanche petite ville de pierre et de bois!

Aussi, du spectacle de cette cité éphémère aux pavillons élancés, aux jardins fleuris en quelques semaines — ce qui m'émeut le plus, c'est le symbole qu'elle recouvre — c'est, invisible sous l'armature extérieure, cette gerbe d'énergies individuelles qui ont soulevé ces pierres, pétri ce ciment, tendu ces toiles — gerbe d'énergies nouée par l'énergie dominante d'un seul — émanation elle-même de la volonté du Chef!

Mais à tous les degrés ici, c'est le même rôle de la volonté guidée par l'imagination. Quel instructif parallèle ne pourrait-on pas faire entre le fonctionnaire de France, dont la tâche est fixée d'avance dans le moindre détail par des règlements où l'imprévu même est codifié : le maire d'une grande ville par exemple dont la voirie est faite, les égouts creusés ; le préfet d'un département dont la machine administrative est toute montée — et le fonctionnaire des pays neufs qui a tout à créer, les voies, les travaux publics, l'hygiène, qui, à chaque pas, rencontre des problèmes nouveaux, auxquels il doit sur le champ fournir une solution inédite — et de qui la moindre décision est grosse de répercussions sur l'avenir (savoir si l'on établira tel port à tel ou tel point de la côte — si la voie ferrée s'incurvera ou non vers tel ou tel centre...etc...) si bien qu'il n'y a pas de petites décisions pour lui, il n'y a que de grandes initiatives!

Le fonctionnaire de la métropole n'a besoin que de ponctualité, l'autre a besoin d'invention. Ce qu'il faut à celui-ci, outre l'énergie, c'est la qualité maîtresse des artistes : imaginer. Par exemple ces plans d'extension des villes, que le Protectorat fait dresser en ce moment pour chacune des grandes cités du Maroc, ces projections d'une ville future encore dans les limbes, n'est-ce pas en quelque sorte l'œuvre d'un poète? Il s'agit de deviner la cité de demain, ses besoins, sa force d'expansion, et d'enclorre ce rêve, cette impalpable vision, dans un corset précis de voies, de canalisations, de jardins, d'écoles...

Même dans les colonies depuis longtemps aménagées,

l'administrateur doit encore posséder la décision rapide, intuitive, parce qu'il est la plupart du temps loin du pouvoir central seul, dans des pays encore peu sûrs — ou bien parce qu'il a affaire à une population européenne très active, vivant d'une vie rapide, et qu'il ne doit pas se laisser devancer par elle, sous peine d'être mené au lieu de mener lui-même....

Dans les pays de Protectorat, comme le Maroc, la tâche se complique encore de toute l'ingéniosité et le tact qui sont nécessaires pour manier un esprit public étranger mal connu, et difficile à connaître.

Oui, vraiment, ce sont les plus hautes qualités de l'homme public dont le fonctionnaire fait l'apprentissage aux colonies.... Et cependant, Messieurs, qui paraît s'en douter en France? Qui songe à confier les charges de l'Etat à ces hommes retrempés dans l'action? C'est aux colonies que l'Angleterre va chercher ses Curzon, ses Kitcheners, c'est à ces réservoirs d'énergie qu'elle s'approvisionne. La France a plus de timidité : au lieu de recevoir des colonies ses hommes publics, elle y envoie d'ordinaire les siens. Et, loin de moi la pensée de critiquer l'administration française, œuvre des siècles, élaborée par l'Ancien Régime, reprise par Napoléon, — elle est le miroir fidèle de notre bourgeoisie et de son amour de l'ordre, et de sa probité, et de sa politesse même (dont le formalisme administratif n'est qu'une image) — mais enfin elle a laissé atrophier le sens créateur... Or, dans le gouvernement d'un Etat, aux heures critiques, c'est le sens créateur qui sauve.

Je ne veux pas insister sur l'injustice de la France envers ses fonctionnaires coloniaux, et envers ses colons même — mais, après l'esquisse que je viens de faire, et où je n'ai dit que ce que, nouveau débarqué au Maroc, j'ai éprouvé et senti par moi-même, on voit quelle erreur commet la métropole lorsqu'elle n'accorde au fonctionnaire colonial de retour en France qu'une situation diminuée.

Le colonial — et je parle aussi bien du colon que du fonctionnaire — est désavantagé dans sa propre patrie ; il est frappé d'une sorte de *diminutio capitis*, non seulement inique, mais contraire aux intérêts de la nation.

La vérité, pour la dire en passant, c'est qu'au lieu d'une poussière de petits fonctionnaires mal payés, la France ne devra envoyer dans ses possessions lointaines, selon le vœu de M. Albert Sarraut, « qu'un état-major restreint de fonctionnaires d'élite », recrutés avec soin, largement rétribués, et munis de grands pouvoirs....

Il y aura là, Messieurs, au lendemain de la guerre, une réhabilitation à entreprendre.... Il faudra redresser l'opinion, et faire justice de ces légendes absurdes qui pèsent encore sur les colonies : l'alcool, l'opium, les esclaves nègres qu'on fouette, l'oisiveté de petits Sardana-pales... La France nouvelle, qui sortira de la tragique épreuve plus amoureuse d'énergie, comprendra enfin, sans doute, que, suivant le mot du général Lyautey — (et je m'excuse de le citer encore, mais à qui parle d'énergie, son nom vient d'abord sur les lèvres) — « la plante

qui croit ici n'est pas un français diminué, mais, si j'ose m'exprimer ainsi, un français *majoré* — et que, loin d'être un séjour de mollesse et de corruption, les colonies sont avant tout de *grandes formatrices d'hommes*.

* * *

J'en ai dit assez sans doute, Messieurs, pour faire comprendre ma thèse. Elle rencontrerait cependant bien d'autres preuves. Comment ne pas dire un mot de la vertu morale de la *transplantation*?

C'est beaucoup, pour tremper la volonté, de vivre hors de son pays. Votre cœur, vos pensées, toute la part affective de votre vie sont à des milliers de lieues ; vous n'avez gardé que votre intelligence nue et vos ambitions — et c'est suffisant sans doute pour le labeur quotidien, c'est suffisant même pour goûter l'âpreté d'une existence de fièvre — mais, aux heures où l'esprit retombe, où la sensibilité contenue déborde, vous sentez douloureusement la coupure intime de votre être. Là-bas, l'horizon natal, les collines, le jardin, la maison, ce petit coin de la maison où sont vos habitudes — la famille et sa rumeur familière — ici, une terre splendide, riche, indifférente, qui n'est qu'un champ de lutte et de travail... Tout ce qui pourrait étayer le cœur cède et fuit. Il faut chercher l'appui dans la seule raison. Que cette vie est sèche, tendue, dépourvue de tendresse!

Le voyageur, le touriste de passage, ignore cela : il n'a pas quitté son foyer, il l'emporte avec lui ; il traverse ces contrées et ne s'y installe pas ; il jouit de la nouveauté avec passion, et dès que cette nouveauté se fane, il part.... Mais le colon, lui, il s'est déraciné. Et voilà que le *cafard* le guette, ce djinn invisible et cruel, toujours présent, qui va fondre sur sa proie... — le *cafard*? c'est-à-dire une défaillance passagère de la volonté.

Oui, la transplantation est une dure école : mais quel renouveau de vitalité chez les êtres qui l'ont supportée! Ceci seul suffirait à le prouver que les familles transplantées deviennent plus fécondes.

La famille bourgeoise française, stabilisée à un ou deux enfants — deux enfants et demi, disent les statisticiens, qui découpent les enfants comme le roi Salomon — cette famille reflète l'équilibre trop parfait d'une société pervertie — oui, je dis bien *pervertie* — par l'épargne, par l'économie, par la prévoyance, ces fausses vertus des économistes. Mais une famille de colons a besoin de bras et d'intelligences ; plus elle s'accroît, plus elle s'enrichit...

L'autre jour, plusieurs milliers d'enfants emplissaient le patio de cette vaste école Mers-Sultan où M. le Ministre de l'Instruction publique était venu les visiter. Le prodigieux spectacle! Ce n'était plus un vague espoir, c'était une certitude qui naissait de ce tumulte charmant — certitude de l'avenir du Maroc et de la France.

Et c'est pourquoi, lorsqu'on dit que la France n'a pas assez d'enfants pour faire des colonies — je réplique : la France a besoin de colonies pour faire des enfants....

* * *

Au résultat de ces trop longues réflexions, se dégage, j'espère, nettement, ma réponse à la question que je posais en commençant : Que sommes-nous venus faire, nous Français, au Maroc?

Eh bien! notre présence ici signifie une émouvante collaboration, un grave échange de services :

Nous apportons à ce peuple les longs desseins, une forme d'énergie continue qu'il ne connaît pas — et, tout en respectant ce fonds original de sensibilité que chaque race met plus haut que la vie même — nous l'aidons à épanouir son être intime, à faire éclater ses fleurs.

Et lui, à son tour, il nous fait partager ses richesses — mais surtout il nous aide à sauver en nous certaines énergies menacées, à rajeunir notre sang, à former enfin cette phalange d'esprits constructeurs en qui revit l'âme des grandes races...

Flux et reflux : les colonies nous renvoient vivifiée cette sève que nous leur prêtons — sève latine dont les siècles n'ont pas épuisé la vigueur, et qui, aujourd'hui encore, malgré le faux mythe de la *décadence latine*, idole que nos épées ont brisée, étonne le monde par ses éternels renouvellements....

Vous voyez en quel sens j'ai pu dire que le Maroc est une école d'énergie. Il l'est de la même façon qu'une femme acariâtre — j'en demande pardon au Maroc en général, et aux dames de l'assistance en particulier — est, pour le mari, une école de patience, c'est-à-dire par réaction, et parce qu'il nous révèle à nous-même.

Et cette réaction est pour nous d'un prix infini! C'est par elle que les êtres d'élite retrouvent sur ces terres nouvelles les vieux dieux de la race — car nous avons nos *vieux dieux*, aussi, mais ils ont, eux, un visage souriant. « Tous nous sommes ainsi faits, a dit magnifiquement Charles Maurras, que l'assemblée des plus beaux dieux qu'ait possédés le monde, est ensevelie dans les cœurs ». Ces dieux s'appellent l'ordre, l'autorité, la paix, la justice, — et non pas l'orgueil brutal, ni la domination, ni l'écrasement sans merci des faibles — ni toutes ces autres idoles barbares et mal taillées qui ne peuvent habiter que la noire prison d'un cœur germain....

Et c'est pourquoi ce pays-ci nous est déjà sacré. Quand on songe à ce que représente d'énergie française fixée, cristallisée, cette très vieille terre du Maroc appelée par nous à d'incomparables destins — quand on pèse son poids présent de souffrances, de morts, de lents et persévérants efforts, — quand on considère la paix dont elle jouit malgré la convoitise de nos ennemis, et malgré les intrigues sournoises qu'ils dressent encore ici-même autour de nous — on est amené irrésistiblement à conclure que cette terre est marquée à jamais du sceau français, — qu'elle est nôtre — et qu'il n'y a point de vicissitude, qu'il n'y a point de désastre, si grand, si inconcevable qu'il fût, qui puisse l'empêcher désormais de rester nôtre.

Lieutenant ALFRED DE TARDE,
Troupes d'Occupation du Maroc.

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

CONSERVATION DE CASABLANCA

Addendum

aux Avis de clôtures de Bornages insérés au Bulletin Officiel n° 158, page 757

« Après chaque réquisition n° 3, n° 6, n° 8, n° 16, n° 19, n° 20, ajouter à la fin :

« Le dernier délai pour former des demandes d'inscription ou des oppositions aux dites réquisitions d'immatriculation est de deux mois, à partir du jour de la présente insertion. »

ANNONCES

La Direction du « Bulletin Officiel » décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Annonces judiciaires, administratives et légales

RÉSIDENCE GÉNÉRALE
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU MAROC

TRAVAUX PUBLICS

Direction Générale

AVIS D'ADJUDICATION

Le lundi 29 novembre 1915, à seize heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Générale des Travaux Publics (Résidence Générale), à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux d'aménagement des voies d'accès aux appontements et aux magasins du port de Kenitra (fourniture de 2.300 mètres cubes de pierre brute). Le montant des travaux se décompose comme suit :

Dépenses à l'entreprise	27.600 00
Somme à valoir	8.400 00

Total 36.000 00

Cautionnement provisoire à verser à la Banque d'Etat du Maroc : 500 francs.

Pour consulter les pièces du projet, s'adresser au bureau de M. FERRAS, Ingénieur des Travaux Publics à Rabat (Résidence), et au bureau de M. CAVAGNAC, Sous-Ingénieur des Travaux Publics à Kenitra, de 9 heures du matin à midi et de 15 heures à 17 heures.

TRIBUNAL DE PAIX DE RABAT

Suivant ordonnance rendue le 9 novembre 1915 par M. le Juge de Paix de Rabat, la succession de CHAILLOL Pierre-Marie - Benoni - Léonidas, employé au Chemin de fer, décédé à Kenitra le 1^{er} novembre, a été déclarée vacante.

Le curateur soussigné invite les héritiers ou légataires du défunt à se faire connaître et à justifier de leurs qualités.

Les créanciers de la succession à produire leurs titres avec toutes pièces à l'appui.

Le Secrétaire-Greffier en Chef,
A. KUHN.

AVIS de succession vacante

Suivant ordonnance rendue, le 4 novembre 1915, M. le Juge de Paix de Fez a déclaré vacante la succession de PERRY Emile-Joseph-Antoine, décédé à Fez le 27 septembre 1915.

Le curateur soussigné invite :

1° Les héritiers ou légataires du défunt à se faire connaître et à justifier de leurs qualités ;

2° Les créanciers de la succession à produire leurs titres avec toutes pièces à l'appui.

Le Curateur,
ROUYRE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes d'Occupation
du Maroc Occidental

Service des Subsistances
Militaires

AVIS AU PUBLIC

Le lundi 13 décembre 1915, à quinze heures, il sera procédé, à la 1^{re} Sous-Intendance Militaire de Casablanca, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, de la fourniture de la denrée désignée ci-dessous :

Sucre cristallisé : 200 quintaux métriques,

livrables dans les magasins du Service des Subsistances Militaires de Casablanca.

En cas d'insuccès de l'adjudication et, le cas échéant, du concours consécutif, la réadjudication aura lieu, sans nouvel avis, le lundi 27 décembre 1915, aux mêmes lieu et heure.

Pour tous autres renseignements, s'adresser au Sous-Intendant Militaire de Casablanca (1^{er} Service).

AVIS

Art. 202 du Dahir
formant Code de Commerce

Liquidation MOHAMED BEN
TAIEB ZUITEN, négociant à
Rabat.

Par jugement du Tribunal de première Instance de Casablanca, en date du 10 novembre 1915, le sieur MOHAMED BEN TAIEB ZUITEN, négociant à Rabat, a été déclaré admis au bénéfice de la liquidation judiciaire.

La date de la cessation des paiements a été fixée provisoirement au 10 novembre 1915.

Le même jugement nomme :

M. LOISEAU, juge-commissaire ;

M. J. GAYET, liquidateur ;

M. KUHN, co-liquidateur.

Casablanca,

le 13 novembre 1915.

Pour extrait conforme :

Pour le Secrétaire-Greffier
en Chef,

M. GAVENS.

AVIS

Art. 202 du Dahir
formant Code de Commerce

Liquidation THAMI BARRADA,
négociant à Casablanca, rue
Guenaoua, 37.

Par jugement du Tribunal
de première Instance de Casa-
blanca, en date du 10 novem-
bre 1915, le sieur THAMI BAR-
RADA, négociant à Casa-
blanca, a été déclaré admis au
bénéfice de la liquidation judi-
ciaire.

La date de cessation des
paiements a été fixée provisoi-
rement au 10 novembre 1915.

Le même jugement nomme :
M. LOISEAU, juge-commis-
saire ;

M. J. GAYET, Secrétaire-
Greffier, liquidateur.

Casablanca,
le 13 novembre 1915.

Pour extrait conforme :
Pour le Secrétaire-Greffier
en Chef,
M. GAVENS.

TRIBUNAL DE PAIX DE CASABLANCA

AVIS

Les créanciers des sieurs
BENICHOU et Cie, anciens
liquoristes à Casablanca, sont
informés que, par ordon-
nance en date du 9 novembre
1915 :

M. le Juge de Paix de Ca-
sablanca a déclaré ouverte la
procédure de distribution par
contribution des deniers pro-
venant de la vente mobilière
effectuée le 19 août 1915, à
l'encontre des dits sieurs BE-
NICHOU et Cie.

Les dits créanciers devront
produire leurs titres au Secrétariat
du Tribunal de Paix, à
peine de déchéance, dans le
délai de trente jours après la
présente publication.

Le Secrétaire Greffier en Chef,
V. LETORT.

SECRETARIAT DU TRIBUNAL
DE PAIX DE CASABLANCA

AVIS

Par ordonnance de M. le
Juge de Paix de Casablanca,
en date du 4 novembre 1915,
la succession de M. GAUDE
(Aristide), en son vivant ingé-
nieur de la Compagnie P.-L.-
M. aux Travaux Publics du
Maroc, domicilié à Fedalhab,
et décédé à l'hôpital de cam-
pagne de Casablanca le 28 oc-
tobre dernier, a été déclarée
présumée vacante.

En conséquence, le curateur
invite les héritiers, ayants
droit et créanciers dudit M.
GAUDE à se faire connaître
et à lui adresser les pièces jus-
tificatives de leurs qualités ou
leurs titres de créances.

Le Curateur aux successions
vacantes,
A. PAIRAULT.

SECRETARIAT DU TRIBUNAL
DE PAIX DE CASABLANCA

AVIS

Par ordonnance de M. le
Juge de Paix de Casablanca,
en date du 6 novembre 1915,
la succession de la dame Anna
LAPORTE, en son vivant débi-
tante, domiciliée à Kasbah
Taïla et décédée au dit lieu
le 22 octobre dernier, a été
déclarée présumée vacante.

En conséquence, le cura-
teur invite les héritiers,
ayants droit et créanciers de
la dite dame à se faire con-
naître et à lui adresser les
pièces justificatives de leurs
qualités ou leurs titres de
créances.

Le Curateur aux successions
vacantes,
A. PAIRAULT.

SECRETARIAT DU TRIBUNAL
DE PAIX DE CASABLANCA

AVIS

Par ordonnance de M. le
Juge de Paix de Casablanca,
en date du 4 novembre 1915,
la succession de la nommée
NADGEM ALIMA ABDELKA-
DER, domiciliée à Casablanca,
quartier des Roches Noires,
rue du Coq (maison Pom-
miès), décédée le 1^{er} novembre
novembre 1915, a été déclarée
présumée vacante.

En conséquence, le curateur
invite les héritiers, ayants
droit et créanciers de la dite
dame à se faire connaître et à
lui adresser les pièces justi-
catives de leurs qualités ou
leurs titres de créances.

Le Curateur aux successions
vacantes,
A. PAIRAULT.

AGENCES :
Casablanca, Larache, Marrakech,
Mazagan, Mogador, Oudjda,
Rabat, Saffi

Banque d'Etat du Maroc
SOCIETE ANONYME
Siège Social : TANGER

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 75.000.000 de francs

FONDÉE EN 1881

Siège Social : ALGER — Siège central : PARIS, 43, Rue Cambon

54 Succursales et Agences en France, Algérie et Tunisie

AU MAROC : TANGER, CASABLANCA, FEZ, KÉNITRA, MAZAGAN, MOGADOR, OUDJDA, RABAT, SAFFI, MARRAKECH.

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Prêts fonciers — Ordres de Bourse — Location de coffres-forts — Change de Mon-
naies — Dépôts et Virements de Fonds — Escompte de papier — Encaissements —
Ouverture de Crédit.

J. DAVID

Exportation

ACHATS AU COMPTANT DE TOUS
Chiffons, Cornes, Laines, Crins,
Peaux, Vieux métaux, etc...

Se rend sur les lieux
et sur demande

Adresse: Boite postale 409
CASABLANCA

ENTREPRISE
de
Charpente & Menuiserie

PLANS et DEVIS
: : sur demande : :

GUIGNARD & C^{ie}

Avenue de Casablanca
: : Près le Palmarium : :
: : RABAT : :